

handiplace **Appui Ressources**

Cahier des PDITH
(Programmes Départementaux
pour l'Insertion des
Travailleurs Handicapés)

et des Actions Régionales
en Rhône-Alpes

Année 2002

re
a
a
e





préface

Cette première synthèse de l'activité des PDITH en Rhône-Alpes, réalisée par le CRDI Rhône-Alpes propose un état des lieux de leur action, bénéficiaires et financements. Elle résulte du travail engagé ensemble depuis deux ans par les 8 PDITH de notre région, avec l'aide de la mission régionale d'appui - ressources conduite par Daniel François du CRDI Rhône-Alpes, afin de permettre à la synergie régionale des programmes départementaux de s'exprimer.

Ceux-ci, placés sous l'autorité des préfets interviennent dans le cadre d'un pilotage collégial de l'Etat, de l'Agefiph, de l'Anpe et de certains conseils généraux. Ils mobilisent pour certains programmes des aides du Conseil Régional. C'est ainsi que les PDITH conjuguent dans une programmation adaptée aux situations locales les mesures départementales de l'Etat, et celles de l'Agefiph.

Se référant aux plans d'actions départementaux des services publics de l'emploi, ils ont pour premier objet de permettre l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun. Ils veillent par ailleurs à offrir des actions spécifiques pertinentes, adaptées et en capacité d'accueil suffisante, destinées aux personnes handicapées.

Expression d'une politique partagée, bâtis et conçus à partir des besoins locaux, ils déclinent dans chaque département les outils régionaux proposés par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Délégation Régionale de l'Agefiph tels que : le schéma régional de formation des personnes handicapées, le schéma régional de maintien dans l'emploi, les équipes labellisées Cap Emploi, les plateformes de conseil (création d'entreprise, compensation du handicap et aménagement des situations de travail, conseil en parcours de formation, conseil en ressources humaines auprès des grandes entreprises), etc...

C'est cette réalité que ce premier cahier vise à mettre en lumière. Il propose un premier matériau de comparaison des pratiques pour enrichir et rendre plus efficace les moyens dédiés à l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.

Christian Ville
Directeur Régional
du Travail, de l'Emploi et de
la Formation Professionnelle

François Atger
Délégué Régional
de l'Agefiph

Cher lecteur,

Ce cahier constitue un état des lieux. Il ne peut s'assimiler en tant que tel à un outil d'évaluation des actions ou du travail des uns ou des autres. Toutes les données sont à replacer dans leur strict contexte, historique, politique ou territorial.

Afin de garantir une utilisation optimale du cahier, nous vous remercions de tenir compte de quelques points d'avertissement ci-dessous.

- Les chiffres clés du département ont été fournis par la DRTEFP Rhône-Alpes, "L'emploi des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2001, Synthèse N°19, septembre 2003" ainsi que par l'Observatoire Régional de l'emploi des personnes handicapées (CRDI Rhône-Alpes) à partir des données connues les plus récentes.

Ils permettent de situer le département d'un point de vue quantitatif et ainsi de relativiser les données chiffrées.

- Les données départementales présentent des actions qui sont initiées au niveau départemental même si elles peuvent bénéficier d'un financement régional type CPER. Elles ont été fournies par les coordonnateurs des PDITH à partir des grilles mises au point en collaboration avec eux. Les commentaires ont été validés au niveau départemental par le comité de pilotage du PDITH.

- Les données régionales présentent des actions qui existent sur l'ensemble du territoire. Elles ont été fournies par la Délégation Rhône-Alpes Agefiph et validées avec la DRTEFP. Les données CPER ont été validées par la DRTEFP. Les commentaires des rubriques régionales ont été rédigés par l'Agefiph.

- Les données sont exprimées hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation.

- Il faut noter qu'un même bénéficiaire peut avoir participé à plusieurs actions notamment dans une logique de parcours. Il est donc admis que des comptages multiples peuvent exister.

- Les données départementales relevant des actions territorialisées du service public de l'emploi sont issues du document régional DRTEFP "objectifs et résultats à fin 2002".

- Le choix de l'"action innovante" départementale a été effectuée par le PDITH.

- Les partenaires sociaux via la COPIRE (Commission Paritaire Interprofessionnelle pour l'Emploi) et les principales associations (au niveau régional) du secteur du handicap ont été invités à s'exprimer au travers d'une tribune libre. Nous publions les contributions reçues en fin de document.

- Il est nécessaire de signaler également que l'intervention du Conseil Régional, de la DRASS et des DDASS peut apparaître peu significative quantitativement mais est décisive dans certaines actions notamment innovantes ou de pleine compétence (formation, apprentissage).

- Un glossaire complet des sigles est présenté en fin de document.

- Une version numérique du document est disponible sur www.handiplace.org.

Le travail que nous avons réalisé s'est fondé en permanence sur la volonté de lier des informations quantitatives (euros et bénéficiaires) et des informations qualitatives (commentaires généraux et particuliers), mais également d'assurer une transcription rigoureuse des différentes informations transmises par les contributeurs, en premier lieu les coordinations de PDITH et les chargés d'étude Agefiph.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur contribution. Mention spéciale pour Cécile Grasset au CRDI Rhône-Alpes qui nous a assistés avec patience et compétence.

Daniel FRANCOIS

CRDI Rhône-Alpes : Mission appui ressources

sommaire

- 04 → Les activités départementales
- 05 → Présentation générale des PDITH
- 06 → PDITH de l'Ain
- 08 → PDITH de l'Ardèche
- 10 → PDITH de la Drôme
- 12 → PDITH de l'Isère
- 14 → PDITH de la Loire
- 16 → PDITH du Rhône
- 18 → PDITH de la Savoie
- 20 → PDITH de la Haute-Savoie
- 22 → Actions innovantes des PDITH
- 26 → Les Activités régionales
- 27 → Activités des CAP Emploi
- 28 → Thèmes régionaux
- 32 → Répartition des financements de l'ensemble des rubriques
- 34 → Tribune libre des partenaires sociaux et associations
- 36 → Glossaire

les activités
départementales





La création des PDITH à l'initiative de l'Etat, il y a maintenant dix ans, est issue d'un constat partagé sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour leur reclassement ou insertion professionnelle. De multiples volontés – institutionnelles et associatives – se sont affirmées.

Présentation générale des **PDITH**

Cependant la construction d'un parcours professionnel reste difficile pour la personne pour trois raisons principales :

- le marché du travail est de plus en plus exigeant en compétences, en solidité physique et psychologique,
- les multiples intervenants, aussi compétents soient-ils, n'interviennent pas toujours de manière concertée,
- l'évolution de la santé de la personne provoque des cassures dans son parcours qui nécessitent à chaque fois sa reconstruction

Le Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) se doit donc d'être un "facilitateur" :

- Faciliter la compréhension par la personne handicapée de son environnement professionnel,
- Repérer et analyser des besoins,
- Développer des ressources, des actions,
- Articuler les actions des multiples intervenants et améliorer les partenariats existants, développer ceux qui peuvent l'être.

Pour ce faire les PDITH sont animés par des coordinateurs et coordinatrices qui agissent selon des orientations politiques définies par leurs instances de décisions départementales :

- soit de manière directe : émergence d'action innovante, montage de convention, animation de groupes de travail, organisation ou participation à des manifestations...
- soit de manière indirecte : présence dans les réunions institutionnelles en "défendant" la place des personnes handicapées dans les mesures de droit commun.



Chiffres clés du département

Population active : 243 676
 Taux de chômage : 5,6 %
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,5 %
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 883
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 53,7 %
 Taux d'emploi direct : 4,9 %

PDITH / DDTEFP

Quartier Bourg Centre
 34 Av des Belges
 01000 BOURG EN BRESSE

tél. 04 74 45 91 08
 fax 04 74 45 52 60

Coordination : *Véronique LAMBOGLIA*
 Assistance : *Régine FALCONNET*
 E Mail : *veronique.lamboglia@dd-01.travail.gouv.fr*

Mis en place en 1997, le PDITH de l'Ain a pour objectif de promouvoir par la coordination d'initiatives locales une dynamique visant à améliorer l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.

Trois instances lui permettent d'atteindre ses objectifs :
 Le pôle de concertation (regroupe une fois par an tous les acteurs de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés),
 le comité de décision (valide les actions et fixe les axes de travail),
 la coordination (interface entre les décisionnaires et les opérateurs de terrain mais également initiateur de nouvelles pistes de réflexion).

La mobilisation des partenaires au sein d'un dispositif unique permet de fédérer les compétences, de mettre en synergie les structures existantes, ceci afin de travailler ensemble sur des objectifs communs. C'est ce travail de partenariat qui a permis cette année la construction des dispositifs jeunes et maintien dans l'emploi.

Orientations et/ou principaux axes de travail

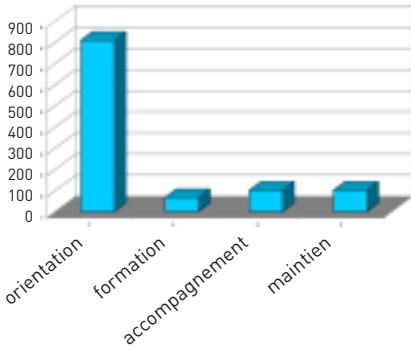
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Maintien dans l'emploi		●	
Accompagnement dans l'emploi (tutorat)		●	
Dispositifs jeunes		●	

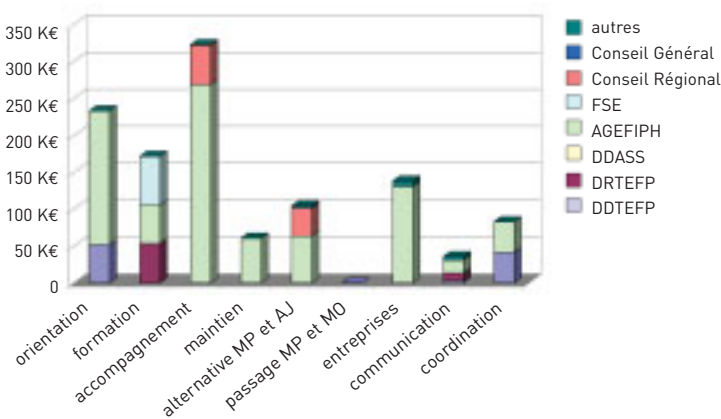
année 2003

Maintien dans l'Emploi		●	
Dispositifs jeunes		●	
Communication		●	
Emploi TH dans le secteur public	●		
Liens avec les SIAE	●		
Pôle entreprise		●	
Passage milieu protégé à milieu ordinaire	●		
Aide à la construction d'un projet professionnel		●	

Nombre de bénéficiaires par rubrique

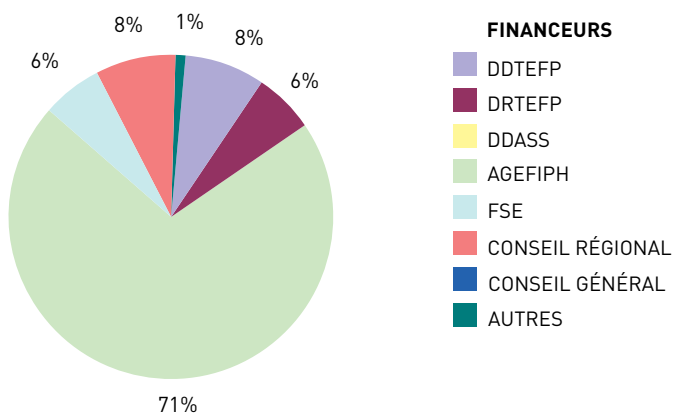


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 1 146 446 €



Commentaire par rubrique

Orientation

L'aide à la construction d'un projet est un axe prioritaire du PDITH. Des actions telles que les sessions d'orientation permettent aux personnes d'envisager un retour à l'emploi avec un projet professionnel réaliste et cohérent.

Formation

Après la définition de projet, il est important d'avoir une formation technique aux métiers. Une action innovante pour le département a été de travailler sur la validation de savoir-faire professionnel pour un public n'ayant pas accès au cursus habituel.

Accompagnement

En complément d'actions de placement, le tutorat en entreprise doit permettre une intégration durable dans l'emploi.

Maintien

Mise en place en 2003 d'un dispositif de maintien dans l'emploi.

Passage MP-MO

Action expérimentale et innovante en 2003, entre un atelier protégé, une structure d'accompagnement du public et un organisme de formation, ceci afin de favoriser le passage du milieu protégé au milieu ordinaire pour quelques salariés.

Entreprise

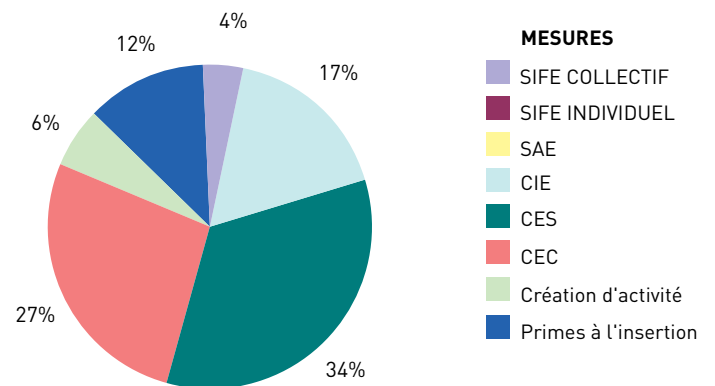
Poursuite du pôle entreprise qui réunit des partenaires de l'entreprise et du public TH et a pour objectif l'adéquation entre le besoin du public TH et la réalité économique.

Communication

Organisation d'un forum "rencontre entreprises/personnes handicapées" et atelier régional "les personnes handicapées et la création d'entreprise".

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 3 408 408 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



Chiffres clés du département

Population active : 124 168
Taux de chômage : 9,7 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,3 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 329
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 45,2 %
Taux d'emploi direct : 4,9 %

PDITH / DDTEFP

15 Avenue Clément Faugier
07000 PRIVAS

tél. 04 75 66 74 73
fax 04 75 64 76 18

Coordination : *Pierre MOULIN*
Assistance : *Isabelle GRENIER*
E Mail : *pierre.moulin@dd-07.travail.gouv.fr*

Le PDITH Ardèche mis en place en 1995, a concentré, dans un premier temps, ses efforts sur le volet "préparation et accès à l'emploi".

Il convenait alors de jeter les bases d'un parcours permettant aux personnes de mieux préparer leur retour à l'emploi. Le Maintien en emploi fut dès 1997 la seconde priorité. Réunir ses protagonistes (médecins du travail, Sécurité Sociale CRAM, Sécurité Sociale MSA, CPAM...) pour construire un véritable partenariat institutionnel et surtout opérationnel en était l'enjeu essentiel.

2002 a été l'année de l'ouverture de nouveaux chantiers (Communication, entreprises, sortie du milieu protégé) avec pour passage obligé une forte mobilisation de tous les acteurs spécialisés et du "droit commun".

Orientations et/ou principaux axes de travail

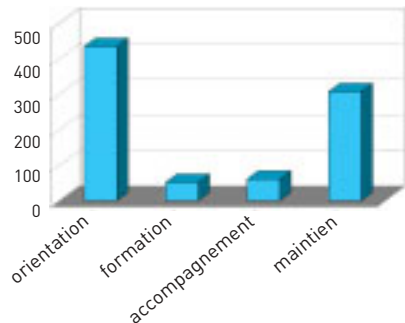
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Communication	●	●	
Maintien dans l'emploi	●	●	
Préparation et accès à l'emploi	●	●	
Entreprises	●	●	
Sortie milieu de travail protégé	●	●	

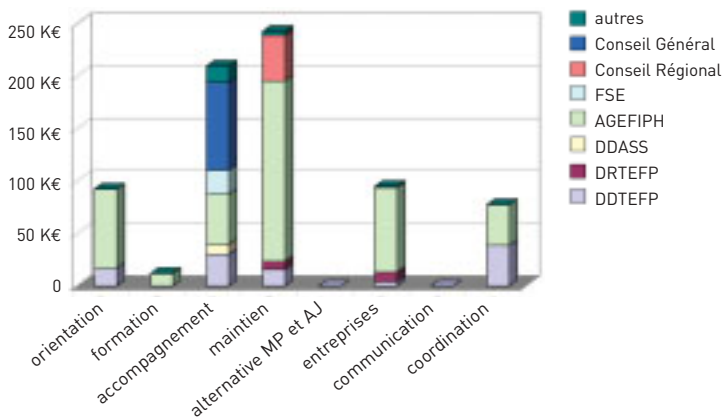
année 2003

Communication	●	●	
Maintien dans l'Emploi	●	●	
Préparation et accès à l'emploi	●	●	
Entreprises	●	●	
Sortie milieu de travail protégé	●	●	
Jeunes handicapés	●	●	

Nombre de bénéficiaires par rubrique

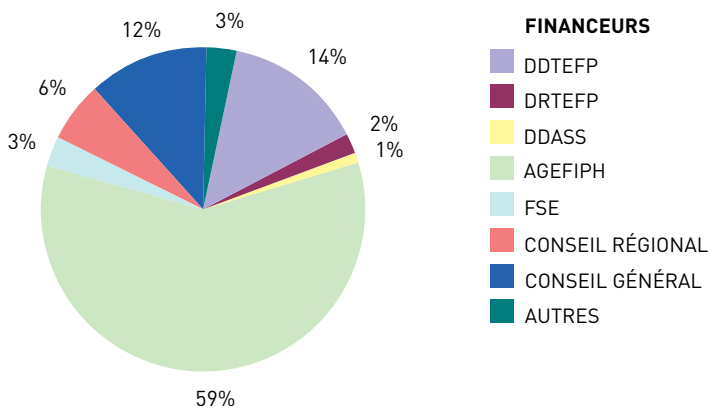


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 726 700 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Commentaire par rubrique

Orientation

Un domaine prioritaire (mise en place d'une plate forme d'orientation en juin 2000) considérant que la phase initiale de préparation à l'orientation, est essentielle pour consolider le parcours de la personne. L'année 2002 aura été consacrée à la construction d'un projet permettant de maintenir cette offre de service.

Formation

Le PDITH ne s'est pas approprié ce thème, tout du moins dans le sens du développement d'outils propres au département (qui n'en dispose que d'un faible nombre) En revanche considérant l'importance de la formation et de la qualification des travailleurs handicapés, il a suivi de près la mise en place du Schéma régional de la formation (CRDI) puis de son volet apprentissage (Mobilisation des outils de formation de droit commun, mise en place des CTFP)

Accompagnement

Le PDITH a mis en place un volet "préparation et accès à l'emploi" incluant les champs de la "préparation à l'orientation", "l'orientation" et "l'accompagnement" considérant qu'il est nécessaire de développer un programme d'actions cohérent et de qualité au service des personnes. Dans le domaine de l'accompagnement la reconduction et le développement d'outils (Appui à l'émergence de projets, stage immersion, visites médicales d'orientations) au service des acteurs concernés (CAP Emploi) restait la priorité.

Maintien

La mobilisation des acteurs (CPAM, médecins du travail) du nord du département, la mise en place du projet "Diagnostic Partagé - Référent principal" auront été les deux grands chantiers de l'année. Un objectif : consolider le partenariat institutionnel, améliorer les conditions du traitement et du suivi des signalements.

Passage MP-MO

Objectif pour 2002: mobiliser les institutions du milieu de travail protégé, faire un état de l'existant, proposer d'accompagner les initiatives collectives.

Entreprise

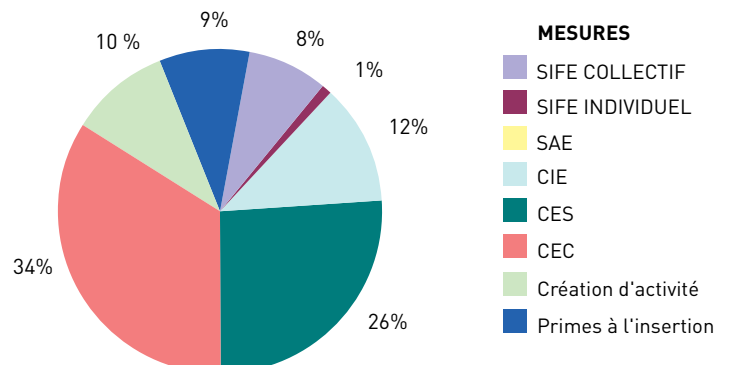
La mise en place d'un CLUB D'ENTREPRISES marque une nouvelle étape. Après avoir donné la priorité pendant de nombreuses années à des actions centrées sur l'information et la sensibilisation des entreprises, il s'agissait de tenter d'inclure la question de l'emploi (insertion ou maintien) des travailleurs handicapés dans une stratégie globale des ressources humaines et à moyen terme, dans les entreprises soumises à contribution (loi de 1987)

Communication

Renforcer et développer le réseau par la création de la "LETTRE DU PDITH ARDECHE", vecteur d'informations en direction des partenaires spécialisés et de "droit commun" participant au dispositif.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 637 696 €



drôme



Chiffres clés du département

Population active : 193 472
Taux de chômage : 10,7 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 7 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 734
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 49,6 %
Taux d'emploi direct : 4,3 %

PDITH

DIRECTH 26
10 Rue Pierre Curie
26000 VALENCE

tél. 04 75 82 84 64
fax 04 75 78 01 35

Coordination : *Dominique BOUDAY*
Assistance : *Françoise SEGUI*
E Mail : directh26@wanadoo.fr

Le PDITH de la Drôme est mis en œuvre par DIRECTH 26, association spécifiquement créée par les acteurs de l'insertion des personnes handicapées pour la coordination du PDITH en 1991.

Les instances de l'association sont des lieux privilégiés de concertation et d'échanges pour l'élaboration des actions de développement.

Les partenaires institutionnels et acteurs sont répartis dans les différents collèges. La secrétaire générale assure la fonction de coordination du PDITH. Les services Maintien en emploi et Ergonomie sont également gérés par DIRECTH 26. Une particularité : une conseillère en reclassement est détachée par la CPAM à la mission Maintien depuis 1997.

Orientations et/ou principaux axes de travail

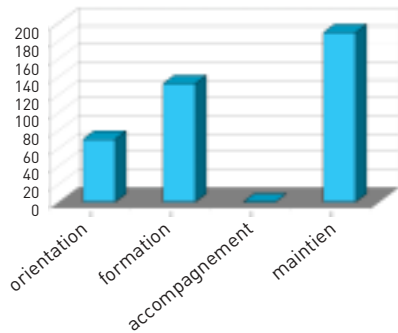
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Entreprises	●	●	
Préparation et accès à l'emploi des personnes handicapées	●	●	
Maintien dans l'emploi	●	●	
Jeunes	●	●	
Public spécifique	●	●	
Développement et communication	●	●	

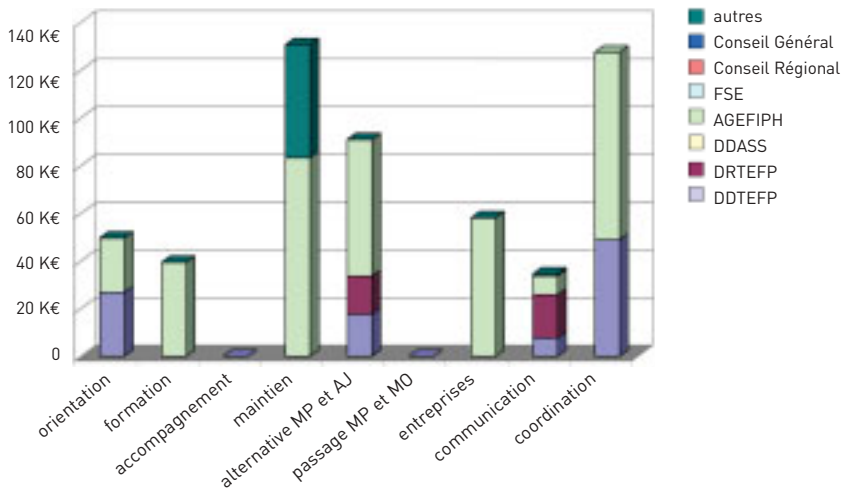
année 2003

Entreprises	●	●	
Préparation et accès à l'emploi des personnes handicapées	●	●	
Maintien dans l'emploi	●	●	
Jeunes	●	●	
Public spécifique	●	●	
Développement et Communication	●	●	
Passerelle milieu protégé/milieu ordinaire de travail	●		

Nombre de bénéficiaires par rubrique

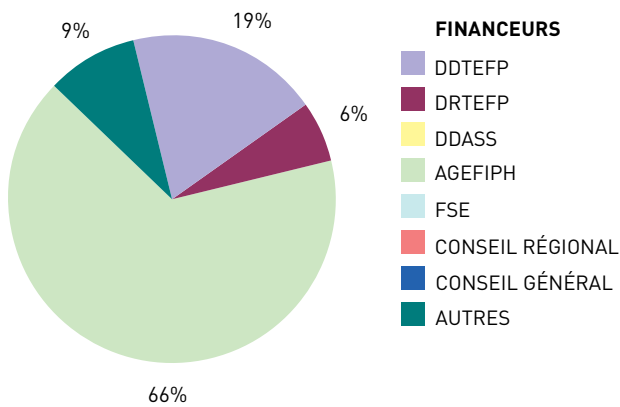


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 530 169 €



Commentaire par rubrique

Maintien

PRELINA - PREvention du Licenciement pour INAptitude : ce groupe de travail appuie l'action du service Maintien. Groupe de réflexion et d'élaboration d'actions à mener (ex : Handicap et Prévention - Schéma-cible).

Passage MP-MO

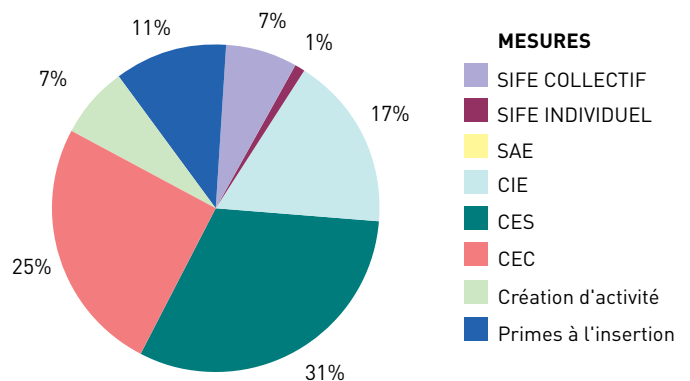
Etude de faisabilité pour une action "passage milieu protégé/milieu ordinaire de travail.

Communication

Les différentes interventions en 2002 : Forum pour l'emploi des personnes handicapées, congrès GAP UNETA. Congrès des Aphasiques - Etude du potentiel d'emploi des personnes handicapées moteur.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 4 186 188 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



Chiffres clés du département

Population active : 505 156
 Taux de chômage : 8 %
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,6 %
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1 767
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 52,3 %
 Taux d'emploi direct : 4,4 %

PDITH

Buro Club
 29 bd des Alpes
 38246 MEYLAN CEDEX

tél./fax 04 76 61 44 18

Coordination : Anne-Marie TIBAUDO
 Assistance : Marie-Pierre LAFANECHÈRE
 Site Internet : www.pdith38.handiplace.org
 E Mail : pdithisere@wanadoo.fr

le PDITH de l'Isère associe l'ensemble des acteurs institutionnels en charge de l'éducation, de la formation, et de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées: DDTEFP, DDASS, Conseil Général, Conseil Régional et Agefiph s'engagent ensemble pour l'articulation et le développement des actions: Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi, Dispositif d'insertion des jeunes handicapés, Action d'insertion des publics handicapés relevant des dispositifs RMI et PLIE, charte départementale des services d'accompagnement social et professionnel sont des exemples de la dynamique et de la synergie des acteurs réalisées au sein du PDITH."

Orientations et/ou principaux axes de travail

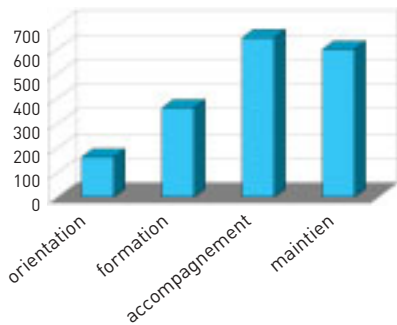
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Accueil et information : Outils d'information, site internet, formation des professionnels		●	
Parcours d'insertion : Accès et maintien dans l'emploi pour les personnes atteintes de maladie mentale, insertion des jeunes handicapés relevant des dispositifs RMI/PLIE		●	
Information/sensibilisation entreprises : Plan d'action des partenaires de l'entreprise, semaine pour l'emploi		●	
Information/sensibilisation entreprises : Améliorer la politique d'emploi des entreprises signataires d'accords		●	
Maintien dans l'emploi : Appui à la Cellule Départem. de Maintien dans l'Emploi, schéma cible régional		●	
Alternative au Milieu Protégé : Les Ateliers Protégés, outil de redynamisation en milieu ordinaire, EPMO		●	

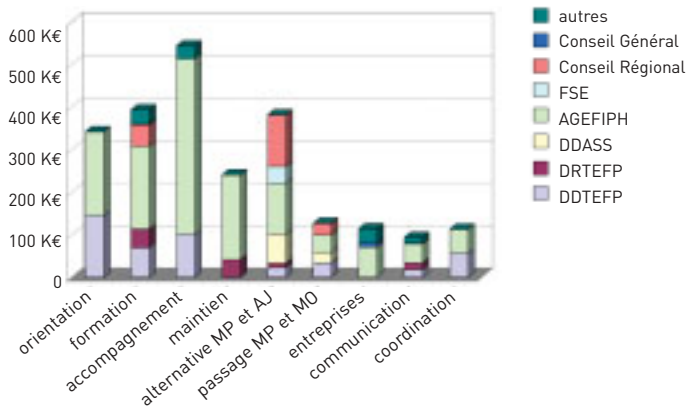
année 2003

Parcours d'insertion : Dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des services d'accompagnement de l'Isère		●	
Parcours d'insertion : Mise en place d'un dispositif de pré-orientation et des parcours d'insertion		●	
Maintien dans l'emploi : Appropriation et ajustement du dispositif départemental de maintien dans l'emploi		●	
Parcours d'insertion : dispositif d'insertion des jeunes handicapés		●	

Nombre de bénéficiaires par rubrique

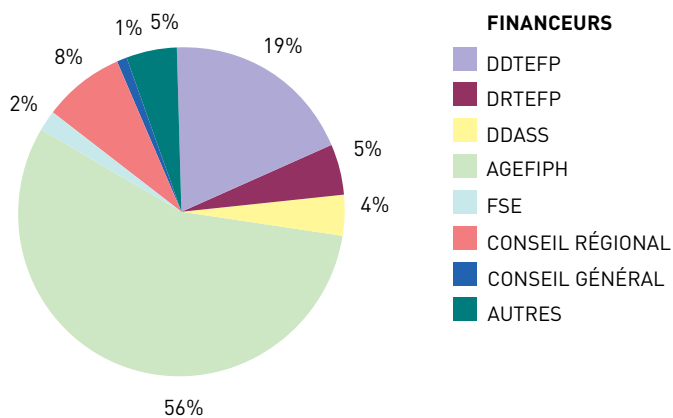


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 2 345 810 €



Commentaire par rubrique

Orientation

Mise en place d'un dispositif cohérent d'orientation et de formation des travailleurs handicapés.

Formation

Élargissement du schéma régional de formation et d'apprentissage des travailleurs handicapés dans les organismes de droit commun.

Accompagnement

Charte départementale pour une prestation spécifique d'appui à l'insertion professionnelle pour les SAVS.

Maintien

Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi, en cohérence avec le Schéma cible régional des dispositifs de maintien.

Alternative MP et AJ

Action expérimentale de réinsertion en milieu ordinaire par une évaluation et une redynamisation en Atelier protégé.

Passage MP-MO

Une expérimentation à l'initiative de Ohé Prométhée Isère, le CAT ISATIS de l'APAJH et l'OVE: l'Emploi Protégé en Milieu Ordinaire - EPMO.

Entreprise

Club d'entreprises "handicap et emploi" destiné à appuyer tout plan de recrutement et de maintien dans l'emploi.

Communication

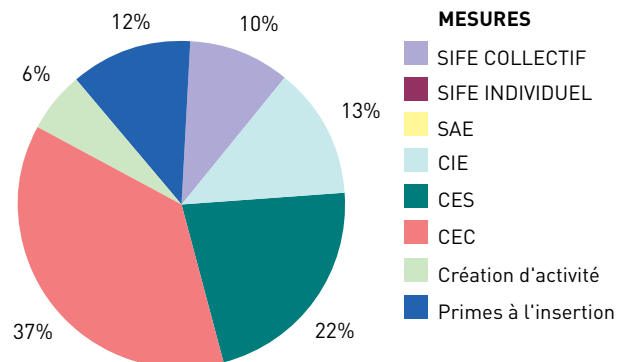
Site internet regroupant les acteurs, les opérateurs spécialisés et les outils à disposition des usagers, des entreprises, des professionnels.

Coordination

Elaboration du diagnostic, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme d'action validé par le Comité de décision.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 9 059 072 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Loire



Chiffres clés du département

Population active : 320 002
Taux de chômage : 9,3 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 9,6 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1290
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 39,4 %
Taux d'emploi direct : 4,5 %

PDITH

ELO
46 Rue de la Télématique
BP 701
42950 SAINT ETIENNE CEDEX 9

tél. 04 77 92 83 73
fax 04 77 92 68 62

Coordination : Catherine THONY
Assistance : Véronique BRUNON
E Mail : catherine.thony@gelobs.com

Encore une fois, en lisant les données on pourrait croire que la Loire est un département bien singulier. Les orientations du Comité de Décision du PDITH de la Loire sont plutôt tournées vers une animation du réseau et non plus forcément vers le développement d'actions nouvelles, comme cela a pu être le cas ces dernières années.

Les financements sont portés par les opérateurs de terrain eux mêmes. Aussi, la lecture des graphiques ne traduit pas complètement la réalité de l'activité de la coordination, la mesure portant seulement sur le nombre de bénéficiaires et le montant des financements engagés.

Orientations et/ou principaux axes de travail

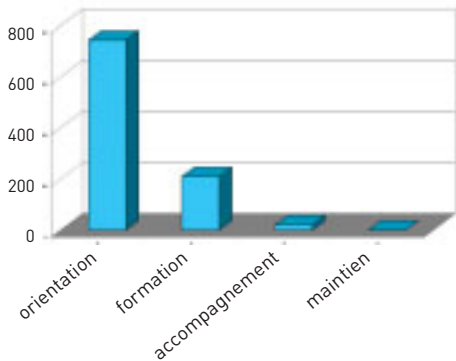
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Plate-forme de bilans professionnels et sociaux		●	
Mutualisation information entre COTOREP, CAP Emploi et ANPE			●
Formation qualifiante post IME	●		
Diagnosics sociaux auprès de la COTOREP		●	
Passage milieu protégé, milieu ordinaire		●	
Suivi TH en CES			●
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		●	
Jeunes sourds			●
Accompagnement dans l'emploi		●	

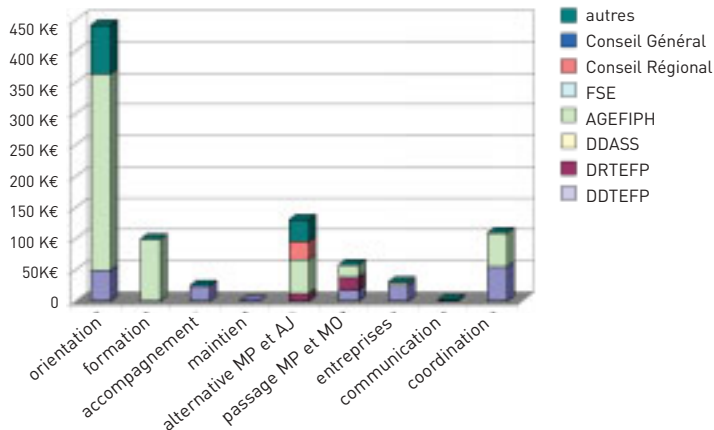
année 2003

Reconnaissance des savoir-faire professionnels		●	
Publics sourds	●		
Relations avec les entreprises	●		
Maintien dans l'emploi (schéma cible)		●	
Consolidation des partenariats	●		
Communication	●		

Nombre de bénéficiaires par rubrique

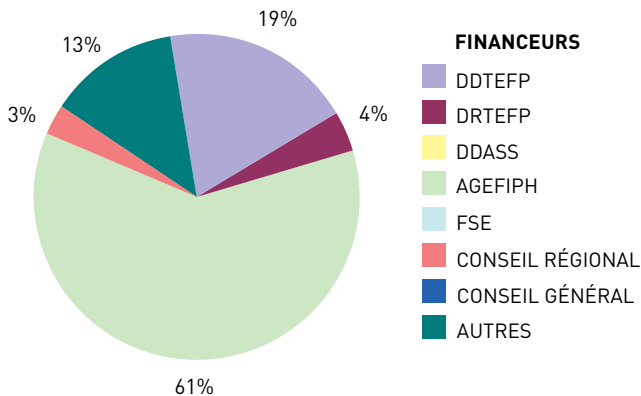


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 893 031 €



Commentaire par rubrique

Orientation

La plate-forme de bilan mise en place a fait, en 2002, l'objet d'une évaluation avant sa reconduction partielle en 2003.

Formation

Relais départemental du Schéma Régional de Formation et du Schéma régional Apprentissage.

Accompagnement

Etude action visant à optimiser les conditions d'accompagnement des TH pour une meilleure pérennité des placements.

Maintien

Cette action pilotée directement par le service CAP Emploi MAINTIEN avait en cours 518 dossiers au 1/01/02 et 622 nouveaux signalements pour 2002.

Alternative MP et AJ

Aide à l'accès à la formation qualifiante pour les jeunes sortant de l'éducation spécialisée et pour la sortie vers l'emploi des jeunes sourds et malentendants.

Passage MP - MO

Promotion de l'association INSERT42 et participation au projet européen ERGONAUT.

Entreprise

Relais local des actions menées au niveau régional par le MEDEF, la CGPME et déclinaison départementale des conventions avec l'OPCAREG et les Chambres de métiers.

Communication

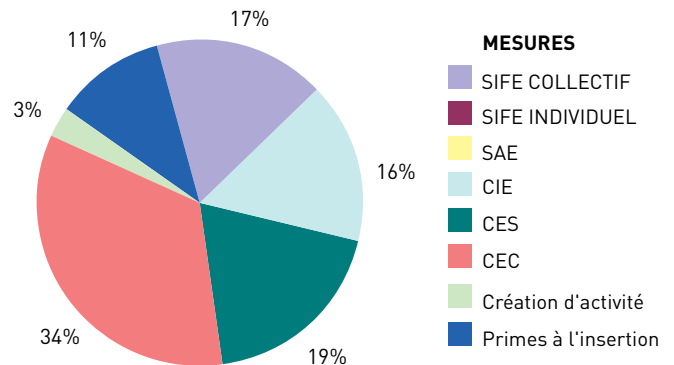
Plan de communication auprès des partenaires sur les missions de la COTOREP.

Coordination

Renforcement et élargissement du réseau de partenaires notamment en direction des entreprises...

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 8 283 468 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

rhône



Chiffres clés du département

Population active : 729 623
Taux de chômage : 8,4 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,7 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 3 495
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 55,7 %
Taux d'emploi direct : 4 %

PDITH

82 Rue du 1^{er} Mars 1943
69100 VILLEURBANNE

tél. 04 78 03 15 55
fax 04 78 03 24 27

Coordination : *Fabienne MATHEVON*
Assistance : *Pascal DETAVERNIER*
Chargée de mission : *Christine THÉVENIN*
E Mail : *pdith69@free.fr*

Le tableau montre cinq axes de travail prioritaires, axes parmi lesquels le chantier maintien dans l'emploi tient une place prépondérante en 2002 comme en 2003. Ainsi, l'année 2003 sera consacrée à la déclinaison départementale du schéma cible fonctionnel régional.

Ce chantier maintien est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale, associant, outre des acteurs institutionnels, des membres de l'instance de concertation volontaires (organisations patronales, syndicales et de branches, des entreprises, des associations représentant des personnes handicapées,...).

2002 a également été l'année de la mise en place de l'instance de concertation élargie du PDITH, impliquant des partenaires sociaux, des associations représentatives de personnes handicapées, et des opérateurs.

Orientations et/ou principaux axes de travail

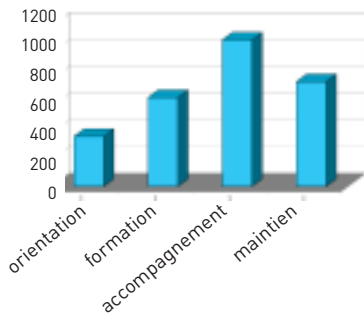
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Requalification du dispositif maintien dans l'emploi		●	
Insertion professionnelle de personnes handicapées par la maladie mentale		●	
Evaluation de la boîte à outils d'appui à l'orientation et suivi des préconisations			●
Sensibilisation et professionnalisation des acteurs de l'insertion		●	
L'insertion professionnelle des jeunes handicapés	●		

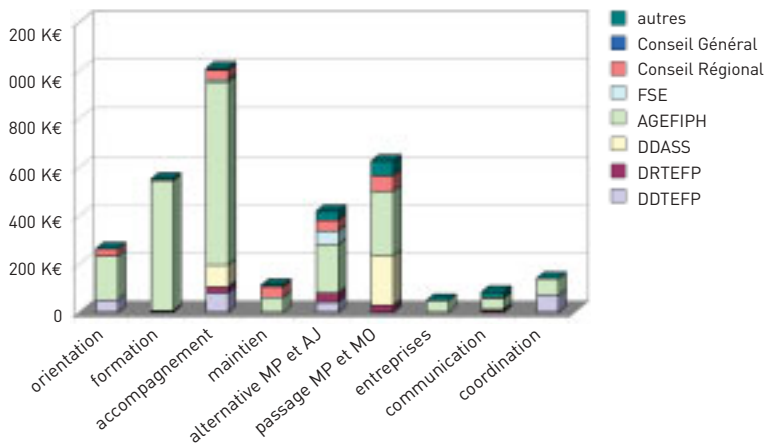
année 2003

Requalification du dispositif maintien dans l'emploi		●	
--	--	---	--

Nombre de bénéficiaires par rubrique

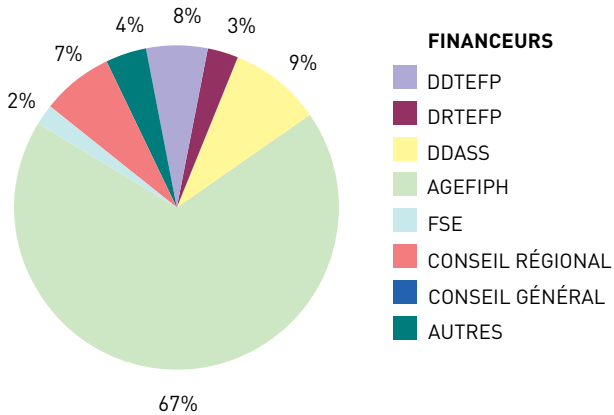


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 3 243 615 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Commentaire par rubrique

Orientation

En 2002, le PDITH a piloté une évaluation des prestations d'appui à l'orientation. Les conclusions de celle-ci ont conduit le PDITH à une refonte des prestations en une prestation unique, plus modulable par rapport à la situation des bénéficiaires.

Formation

Dans le cadre du schéma régional de la formation professionnelle des personnes handicapées, 66 organismes sont labellisés dans le département. Aussi, le SPE Départemental a réalisé un effort important en 2002 en réservant dans le dispositif SIFE, 20% des places aux travailleurs handicapés. L'objectif a été largement atteint pour les SIFE individuels, puisque le pourcentage d'entrée a été en réalité de 30%. Aussi, les objectifs 2003 pour les SIFE individuels sont en progression par rapport à 2002, le taux d'entrée passant de 20 à 25%.

Accompagnement

Le dispositif d'insertion ANPE / CAP Emploi peut s'appuyer sur des prestations spécifiques dans ce domaine : Epilepsie et Travail pour les personnes épileptiques, AIDES pour les personnes atteintes par le VIH/sida, Pacth Emploi pour les personnes en grande difficulté d'insertion, SPASE pour les traumatisés crâniens...

Maintien

Une évaluation du dispositif a été menée en 2002. Un schéma cible régional a été défini et sera décliné en 2003 dans le département du Rhône dans le cadre de groupes de travail.

Alternative MP et AJ

Ohe prométhée CAP Emploi porte une action d'accompagnement de jeunes issus de l'éducation spécialisée pour une insertion professionnelle en milieu ordinaire.

Entreprise

Le Gil Medef a mis en place en 2001 un club d'entreprises, se réunissant une fois par trimestre sur des thématiques particulières.

Communication

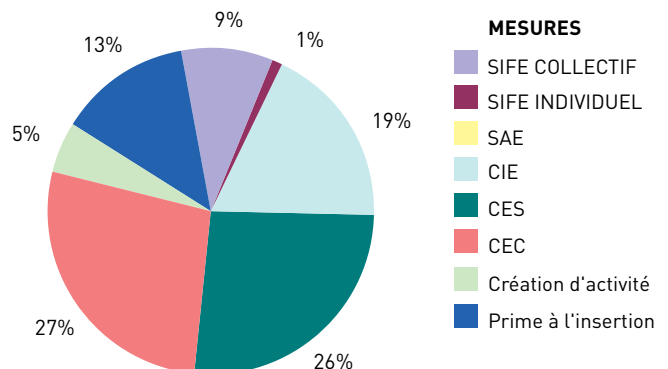
Globalement, depuis 2001, la conception et la diffusion d'outils propres au PDITH est en constante progression : logo, plaquette de présentation, classeur ressources, guide des actions, bilan d'activité 2002 et page PDITH 69 hébergée sur le site www.handiplace.org.

Coordination

La coordination a été renforcée, au regard de l'importance du département, d'un poste supplémentaire de chargée de mission.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 13 585 790 €





Chiffres clés du département

Population active : 173 374
Taux de chômage : 7,3 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 7 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 564
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 51,6 %
Taux d'emploi direct : 5 %

PDITH

210 rue François Guise
73000 CHAMBERY

tél. 04 79 68 95 38
fax 04 79 69 78 77

Coordination :
E Mail : pdith@wanadoo.fr

Le système d'insertion des travailleurs handicapés en Savoie était fortement organisé autour de la Cotorep, acteur central de l'orientation, qui désignait les Référénts chargés de l'accompagnement vers l'emploi (Anpe, CAP Emploi, CPAM,...). Avec la mise en place du PAP ND et le développement des services de CAP Emploi, on note une évolution vers un système à entrées multiples dont le PDITH assure la cohérence d'ensemble.

A noter dans ce département la forte coopération des différents acteurs intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Orientations et/ou principaux axes de travail

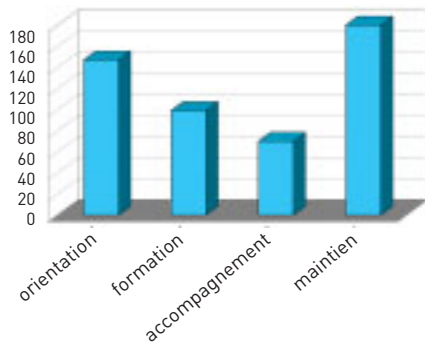
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Maintien dans l'emploi	●		
Information - sensibilisation des entreprises		●	
Réentraînement au travail	●		
Plate-forme d'expertise pour les personnes présentant un handicap psychique	●		
Qualification des salariés d'AP pour la création d'un flux de sortie	●		

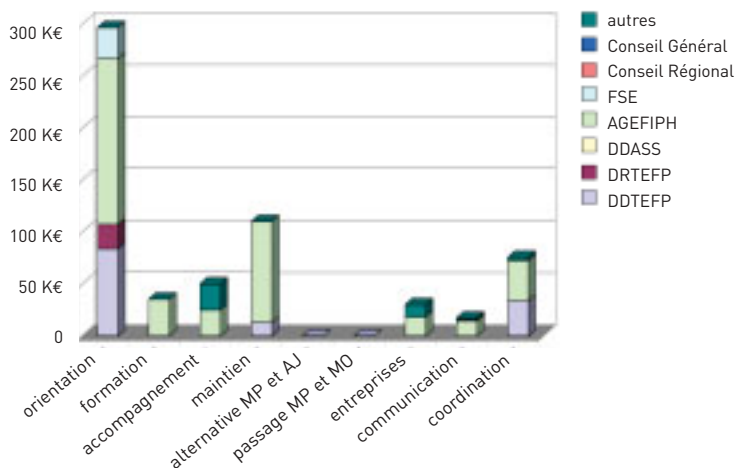
année 2003

Plate-forme d'expertise pour les personnes présentant un handicap psychique	●		
Maintien dans l'emploi (mise en œuvre du Dispositif Schéma Cible)	●		
Création d'un Club d'Entreprises	●		

Nombre de bénéficiaires par rubrique

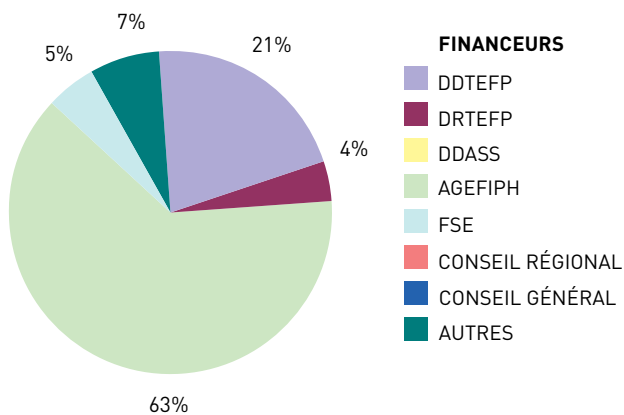


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 615 646 €



Commentaire par rubrique

Orientation

En sus des prestations de droit commun, poursuite de prestations spécifiques réalisées par CAP Formation pour des publics handicapés par la maladie mentale, et par SPASE pour des publics cérébro-lésés. Animation d'un Atelier de Recherche d'Emploi spécifique travailleur handicapé (70 places) en partenariat avec l'ANPE et CAP Emploi. Action de Préorientation réalisée par CAP Emploi associant des compétences médicales et ergonomiques au bénéfice de demandeurs d'emploi et de salariés menacés d'inaptitude à leur poste de travail.

Formation

Mise en œuvre d'une convention Assedic/Agéfiph facilitant la mobilisation de leur financement respectif.

Accompagnement

Mise en œuvre du PAP ND dans de bonnes conditions de coopération entre CAP Emploi et l'ANPE.

Maintien

Important effort de communication auprès des entreprises réalisé par la Cellule de Maintien dans l'Emploi du département : édition d'une plaquette présentant sa mission. Développement d'une action de maintien dans l'emploi par la Chambre de Métiers au bénéfice d'artisans déclarés inaptes totalement ou partiellement à l'exercice de leur activité.

Passage MP-MO

Lancement d'une action d'appui au développement de la qualification professionnelle en Atelier Protégé (signature de 5 contrats de qualification). Financements sur l'année 2003.

Entreprise

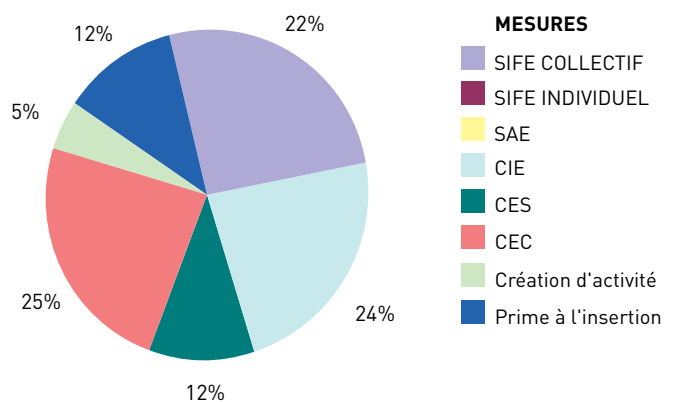
Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un Club d'Entreprises. Adhésion d'une vingtaine d'entreprises.

Communication

Atelier Régional "Ergonomie". Première manifestation en Savoie de la Semaine pour l'Emploi.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 988 897 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

haute-savoie



Chiffres clés du département

Population active : 312 675
Taux de chômage : 6,7 %
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,8 %
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 973
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 50,4 %
Taux d'emploi direct : 4,5%

PDITH

30, route des Creusettes
Immeuble "L'Axial"
74330 POISY

tél. 04 50 24 00 34
fax 04 50 22 23 46

Coordination : Annie GRATIER
Assistance : Muriel FAYOUX
E Mail : a.gratier-pdith74@wanadoo.fr

L'année 2002 est une année charnière pour le PDITH 74 : la structuration du PDITH s'achève avec le lancement de l'instance de consultation qui formalise la volonté des acteurs d'entrer dans une réflexion élargie et ouverte ; une démarche de pérennisation des actions ayant fait leur preuve (les informations collectives par exemple) est conduite, tout en maintenant une réflexion et une recherche permanente en matière d'insertion des personnes handicapées, notamment en travaillant à la création de dispositifs expérimentaux (DIAM 74 par exemple).

Orientations et/ou principaux axes de travail

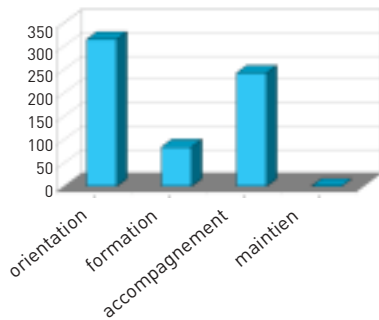
année 2002

	A développer	En cours	Terminé
Développement et mise en œuvre d'actions de préparation et d'accompagnement vers l'emploi		●	
Maintien dans l'emploi		●	
Insertion professionnelle des jeunes handicapés		●	
Bilan des actions d'accompagnement COTOREP (info. collective, entretiens, dossiers en instance)	●		●
Tableaux de bord du PDITH 74	●		
Évitement du milieu protégé et sortie vers le milieu ordinaire de travail (étude-action)	●	●	
Information et sensibilisation des entreprises	●		
Mise en place de l'instance de consultation			●

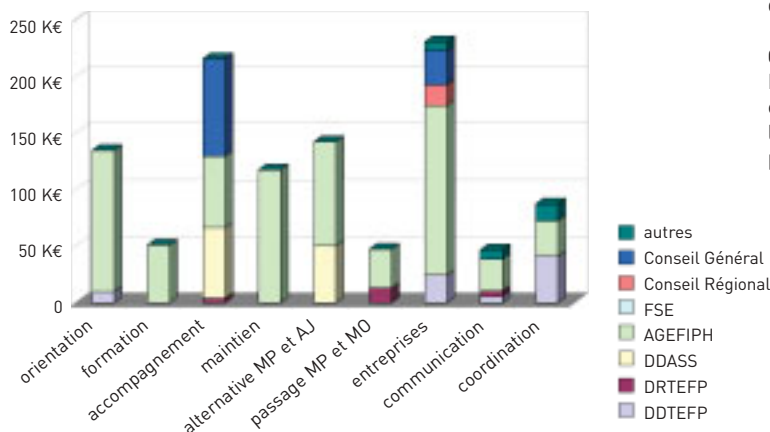
année 2003

Maintien dans l'emploi : déclinaison départementale du schéma cible		●	
Insertion professionnelle des jeunes handicapés		●	
Information collective : élaboration de nouveaux supports documentaires pour les réunions		●	
Tableaux de bord et évaluation du PDITH 74	●		
Exploitation de l'étude-action sur le milieu protégé		●	
Information et sensibilisation des entreprises	●		
7ème semaine pour l'emploi des personnes handicapées		●	
Accompagnement de la campagne sur l'apprentissage développée par le CRDI	●	●	
Réflexion sur la création d'un dispositif départemental d'information des personnes handicapées	●		
Participation aux réflexions pour la mise en place du CDCPH et du dispositif pour la vie autonome	●		

Nombre de bénéficiaires par rubrique

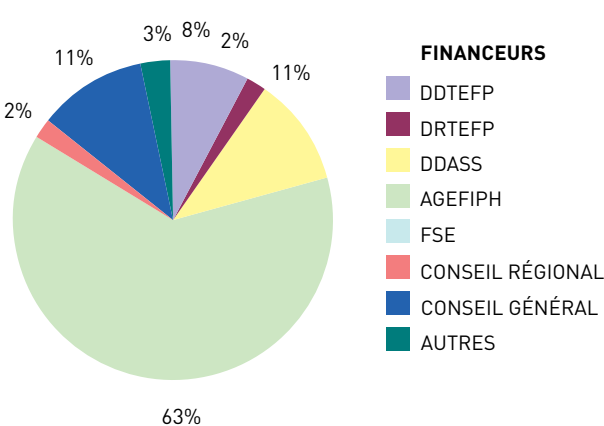


Coût par rubrique



Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques*

Valeur totale : 1 073 282 €



Commentaire par rubrique

Orientation

Le "PPOPE" (Pôle Permanent d'Orientation et de Parcours vers l'Emploi) mérite tout particulièrement d'être souligné parce qu'il est un exemple d'intégration de personnes handicapées dans un dispositif de droit commun qui vise à favoriser un accès durable à l'emploi et prend en compte la problématique santé/handicap.

Maintien

Un groupe de travail sur le maintien dans l'emploi et la prévention du licenciement pour inaptitude existe depuis 2000. Il est dynamique, stable et inventif, ce qui a permis de travailler à la création d'un nouvel outil, "DIAM 74". L'objectif est de permettre l'élaboration et la mise en route d'un projet de reclassement à des personnes toujours en arrêt de travail dont on sait qu'elles ne pourront reprendre leur poste de travail.

Passage MP-MO

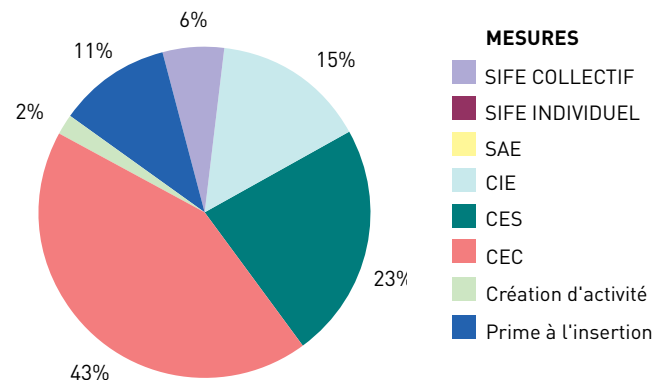
Une étude sur ce sujet a été conduite en 2002. Elle avait pour objectif d'apporter des arguments à la poursuite ou non d'actions permettant le passage entre le milieu protégé et le milieu ordinaire et de proposer des pistes de travail concrètes le cas échéant...

Communication

La Haute-Savoie compte 4 CRP sur son territoire, ce qui contribue à élargir les possibilités de formation des personnes handicapées, localement. Un livret d'information pour les stagiaires ayant un projet de formation validé par la COTOREP a été édité.

Mesures territorialisées de l'Etat* et intervention Agefiph

Valeur totale : 5 062 993 €



* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

Ain

Intitulé de l'action :

Action de validation des savoir-faire professionnels

Porteur du projet :

AFPA - M. Pascal EHRHARDT
01000 Bourg en Bresse - E. Mail : pascal.ehrha@wanadoo.fr

Description :

Contexte : Le principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, impulse des initiatives nouvelles sur le champ de la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la reconnaissance du savoir des qualifications et des compétences. La volonté d'un certain nombre d'établissements spécialisés du département est de s'investir sur le champ de la validation.

Objectif : Mise en place d'un dispositif de reconnaissance des compétences professionnelles inter-structures et inter-établissements, visant à favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire des jeunes en IME et ressortissants du milieu protégé, en valorisant leur savoir-faire auprès de professionnels.

Permettre au travailleur handicapé de CAT ou AP, de se positionner sur une échelle de compétences et de se constituer un portefeuille.

Le TH, évoluera au sein de sa structure et avec les expériences de placements en entreprises.

Objectif quantitatif : L'objectif de TH ou de salariés en insertion professionnelle dans des entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique reconnus sur 2002 2003 pour leurs savoir-faire professionnels est de 50.

Méthodologie :

Mise en place d'un réseau de référents inter-institutionnel, formés à l'ingénierie de validation et capables de mettre en œuvre des épreuves professionnelles avec le concours des entreprises du secteur.

Mise en place d'une organisation permanente de positionnement et d'évaluation des candidats.

Partenariat :

Partenaires de terrain : Institut Jeunes Sourds, IR les Alaniers, IME Georges Loiseau, IME l'Armaillou, IMPRO la Savoie, EPSA, ADL 01, AGCR, ABCR, CAT APAJH, Entreprises Insertion Jeunes de l'Ain, Tremplin, Val Horizon, CAT les Teppes, CAT la Léchère, IMPRO Notre Dame de Seillon, les professionnels des secteurs concernés, CREAL RA.

Partenaires institutionnels : Agefiph, Conseil Régional, DRTEFP, DDTEFP, DDAS, FSE, PDITH

L'expérimentation du dispositif de reconnaissance des savoir-faire professionnels

Aujourd'hui opérationnelle sur ouvrier des espaces verts, agent de nettoyage de locaux et aide cuisinier en collectivité, elle s'élargira à deux métiers supplémentaires : ouvrier des espaces naturels et agent de conditionnement. Une quinzaine d'encadrants ou de formateurs des structures seront formés à la fonction de référent du dispositif.

Ardèche

Intitulé de l'action :

Préparation à l'orientation professionnelle
Deux actions complémentaires: Info-Com & Primo-Diag

Porteur du projet :

CIBC Ardèche

Description :

1. Info-Com : Outil d'information et de communication (30 réunions d'information collectives décentralisées: Annonay, Tournon, Privas, Aubenas, Le Teil) à destination des personnes handicapées entrant dans le dispositif au moment de leur demande RQTH & ORP.

2. Primo-Diag : Outil de pré-diagnostic (300 à 350 entretiens individuels) destiné aux personnes handicapées titulaires d'une RQTH milieu ordinaire, non accompagnées par un acteur du dispositif, demandant une ORP.

Partenariat :

DDTEFP / COTOREP / ANPE / CAP Emploi / SS CRAM / Agefiph

Cofinancement :

1. Info-com : ETAT
2. Primo-Diag : Agefiph / ETAT

Effet sur l'insertion professionnelle :

Favoriser une meilleure préparation à l'orientation, condition de réussite du parcours d'insertion professionnelle, en :

- améliorant l'information sur le dispositif TH,
- connaissant mieux la situation et l'environnement des personnes,
- décryptant la véritable demande des personnes,
- jetant les bases d'un projet compatible avec le handicap,

Facteurs de réussite essentiels tant pour les personnes que pour les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi.

Drôme

Intitulé de l'action :

VIV'ACT - Sortie des jeunes issus des établissements de l'Education Spécialisée vers le milieu ordinaire de travail

Porteur du projet :

EPSR/CAP Emploi de la Drôme
Réfèrent de l'action : Etienne SCHNEIDER

Description :

Elle doit permettre aux jeunes qui en expriment la volonté et en possèdent les capacités, de réussir une intégration sociale et professionnelle en milieu ordinaire de travail. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans révolus, domiciliés dans la Drôme, reconnus ou en voie de reconnaissance TH ayant bénéficié d'une orientation au titre de la CDES en établissement spécialisé.

Partenariat :

Une équipe pluridisciplinaire composée de représentants des IME-IMPRO-IR, du réfèrent professionnel des jeunes EPSR/CAP Emploi d'un représentant du SAVS, des représentants de la CDES et de la COTOREP, des représentants de la DDASS, de la DS 26 et de DIRECTH 26.

Cofinancement :

Agefiph et Conseil Général de la Drôme.

Effet sur l'insertion sociale et professionnelle :

En 2002 :

- 11 jeunes sont entrés dans le dispositif
- 5 en sont sortis
- 25 ont été suivis au cours de l'année

Concrétisations en 2002

- 2 entrées en formation qualifiante
- 3 contrats d'apprentissage
- 3 contrats à durée indéterminée

Isère

Intitulé de l'action :

CDME

(Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi de l'Isère)

Porteur du projet :

MT2I - GRENOBLE
E-mail : cdmeisere@wanadoo.fr
Coordonnateur : Monsieur DELOULE

Description :

Optimiser les moyens de détection et de résolution des situations de maintien dans l'emploi pour inaptitude médicale, Créer un dispositif partenarial s'appuyant sur un réseau d'acteurs coordonnés.

Modalités de fonctionnement :

un comité de pilotage spécifique des institutions et opérateurs concernés par le maintien dans l'emploi, présidé par le DDTEFP. Il pilote le dispositif (implique les institutions) et l'évalue (rôle de veille et de développement)

La CDME travaille au sein d'un service de médecine inter-entreprises et en collaboration avec tous les services de Médecine interentreprises de l'Isère .

Rôle du Médecin du travail :

Le médecin du salarié concerné par le projet de maintien dans l'emploi, ou, à défaut, un de ses confrères du service de Médecine du travail interentreprises (qui aura les informations nécessaires pour le représenter) assiste à la CTME. Il peut apporter un éclairage sur le contexte de l'entreprise (permettant un maintien dans l'emploi), sur la connaissance des postes de travail de reclassement (existants ou possibles, sur le poste idéal ou acceptable), sur le contexte (en expliquant la situation du salarié), sur la position du médecin du travail vis à vis de la restriction d'aptitude ou de l'inaptitude du salarié.

Partenariat :

- une commission technique des opérateurs du plan d'action (CTME) composée des 9 services de médecine interentreprises de l'Isère, de la COTOREP, du Service social de la CRAM, du SCAPH 38 Ergonomie, du CAP Emploi, des services d'accompagnement. Elle réunit les compétences des opérateurs du maintien, analyse la situation présentée par le coordonnateur, élabore un plan d'action et un échéancier, met en œuvre les plans d'action (un réfèrent par dossier). Elle se réunit sur le bassin grenoblois et le Nord-Isère chaque semaine.

- un coordonnateur du dispositif qui assure une permanence d'accueil, réceptionne, trie et analyse les demandes, assure l'animation de la commission technique.

Cofinancement :

La structure, mise en place dans le cadre du PDITH, est pilotée et financée par l'Etat, l'AGEFIPH et le Conseil Régional.

Loire

Intitulé de l'action :

Créer des flux de sortie du milieu protégé vers le milieu ordinaire

Porteur du projet :

INSERT 42, association loi 1901 regroupant à ce jour, l'ASTP, l'ARTP, ETAPE 42, le CDAT, ATELPD, le CAT 40 Services.

Des contacts sont en cours avec d'autres établissements.

Description :

- Identifier un projet de progression professionnelle pour tous les travailleurs
- Mettre en œuvre des plans d'action internes pour la progression de tous
- Préparer les sorties vers le milieu ordinaire de travail par des mises en situation dans des entreprises "écoles"
- Faciliter les mutations inter-établissements
- Former les salariés et les encadrants.

Partenariat :

- Un réseau d'entreprises "écoles"
- Des organismes de formation : GRETA, AFPA, CAP EMPLOI FORMATION...
- Des services d'accompagnement : SLAS, Renaître Innovation, PRIMAPPART...
- Des organismes pour l'évaluation : AFPA, CIBLE, CAP Emploi BILANS
Des services pour l'insertion professionnelle : CAP Emploi INSERTION, ANPE.

Cofinancement :

A l'heure actuelle, les engagements financiers sont les suivants :

- en 2001 : 17 800 euros du PDITH
- en 2002 : 20 000 euros du CPER
- en 2003, 20 000 euros en cours d'examen par l'Agefiph (engagement triennal)
- en 2003 : 30 000 euros du CPER
- une demande de FSE est en cours d'examen.

Effet sur l'insertion professionnelle :

Bilan qualitatif au 31/12/2002

- l'ensemble des adhérents a signé la charte d'engagement
- dans chaque structure un audit a été réalisé avec l'aide des autres structures pour identifier les écarts avec les engagements de la charte entre autres les outils d'évaluation, les dispositifs d'accompagnement, et la prise en compte de l'évolution des personnes
- réduction des écarts
- réalisation de deux premiers modules de formation par le GRETA
- recrutement du coordonnateur effectif.

Bilan qualitatif au 31/12/2002

- 29 projets individuels recensés
- 6 mutations inter-établissements
- 10 parcours de formation engagés
- 10 sorties vers le milieu ordinaire
- 7 passages de CAT en Atelier Protégé
- 16 mises en place d'accompagnements sociaux

Rhône

Intitulé de l'action :

Diagnostic d'Accès à l'Emploi (D.A.E)

Porteur du projet :

L'association MESSIDOR, gestionnaire de CAT et Ateliers Protégés en Rhône-Alpes et spécialisée dans la réinsertion de personnes handicapées par des troubles psychiques.

Description :

Cette action expérimentale, qui a démarré en février 2003, a pour objectif de doter la COTOREP d'un outil supplémentaire pour prononcer des orientations pour des personnes ayant une problématique maladie mentale. Le DAE est un temps de diagnostic court (3 semaines) dont le support essentiel est la mise au travail dans l'une des 5 unités de production de Messidor. Des entretiens individuels sont réalisés par une psychologue de l'AFPA, au démarrage de l'action et, si besoin, pendant le stage.

Un bilan tripartite est effectué en fin de stage en présence du stagiaire, de la psychologue de l'AFPA et du responsable d'unité de production de Messidor, à partir d'une grille de compétences relevant de trois axes (capacité d'apprentissage, adhésion à la notion de projet d'insertion, gestion de l'extra professionnel).

S'il y a nécessité d'un temps d'évaluation plus approfondi, un passage de relais se fait avec le centre de pré-orientation de l'ADAPT.

Partenariat :

cette action a été élaborée dans une collaboration tripartite : Messidor, le Centre Régional d'Orientation de l'AFPA et le département de pré-orientation de l'ADAPT.

Effet sur l'insertion sociale professionnelle :

Par l'intermédiaire de la mise en situation de travail, la personne va pouvoir se confronter au réel et tester sa capacité à travailler ou retravailler. Cette confrontation au réel est d'autant plus importante pour la personne ayant un handicap psychique, sa perception de la réalité extérieure et d'elle-même étant souvent confuse et/ou irréaliste.

Haute-Savoie

Intitulé de l'action :

DIAM 74 - Dispositif d'Insertion pour les personnes en arrêt maladie

Porteur du projet :

CAP EMPLOI 74

Description :

Bénéficiaires : assurés sociaux, salariés en arrêt de travail indemnisés par la CPAM, confrontés à une incapacité prévisible à la reprise de leur poste de travail, bénéficiaires de la Loi de 1987 ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et repérés par le Service Social de la CRAM, les médecins du travail, CAP Emploi ou la COTOREP. Expérimentation pour 40 situations d'avril 2002 à avril 2003 dans le département de la Haute-Savoie.

Objectif : avec avis médical préalable, préparer un salarié volontaire, indemnisé au titre d'un arrêt de travail (maladie ou accident du travail) dont la reprise de travail pose problème et risque d'aboutir à un licenciement pour inaptitude médicale, à son reclassement professionnel, au sein ou en dehors de l'entreprise (activation de prestations de type bilan de compétences, remise à niveau, alphabétisation, diagnostic, etc...).

Partenariat :

une convention s'intégrant dans le Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés de la Haute-Savoie a été signée le 2 avril 2002, entre l'Agefiph, CAP Emploi 74, la CPAM de Haute-Savoie et la CRAM Rhône-Alpes.

Cofinancement :

Agefiph.

Effet sur l'insertion sociale et professionnelle :

Points forts : prévention de la désinsertion, outil de reclassement précoce, facilitation du parcours de la personne (sans se détourner des obligations de l'entreprise), implication des acteurs (bénéficiaire, entreprise, acteurs opérationnels et institutionnels) formalisée (convention de partenariat et "contrat d'action individuel").

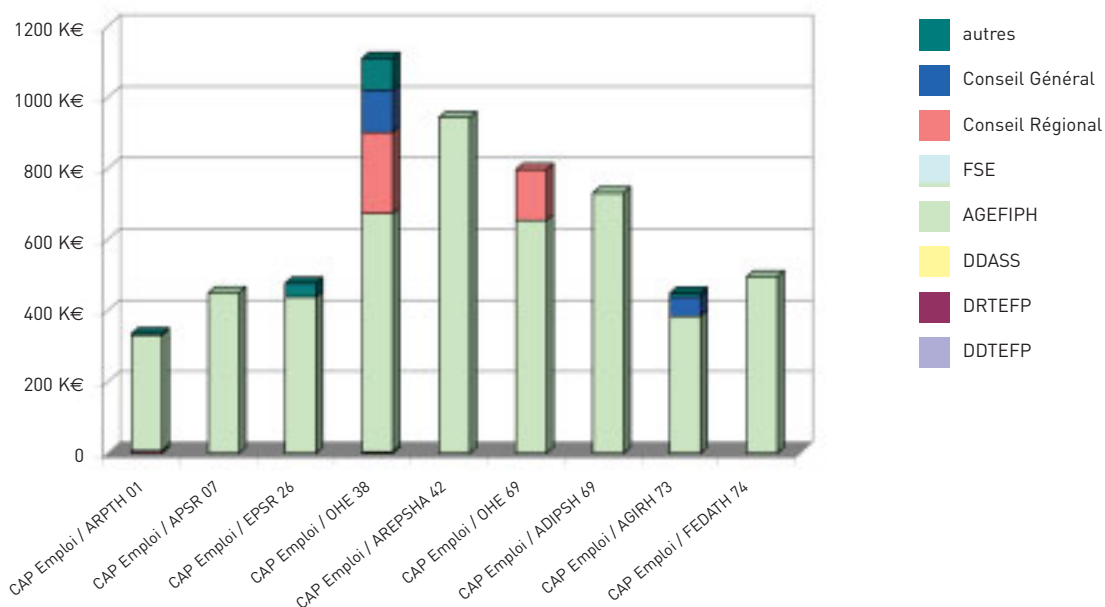
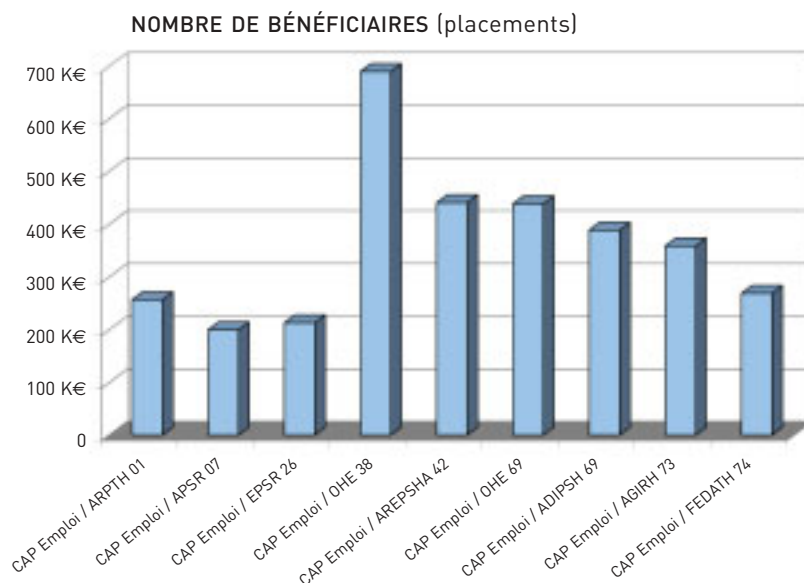
Points faibles : financement unique (Agefiph), financement d'une assurance volontaire (Fonds social Agefiph), ne concerne que les assurés du Régime général (partenariat à étendre à la MSA).

les activités régionales



ACTIVITES RÉGIONALES

CAP Emploi : mission principale

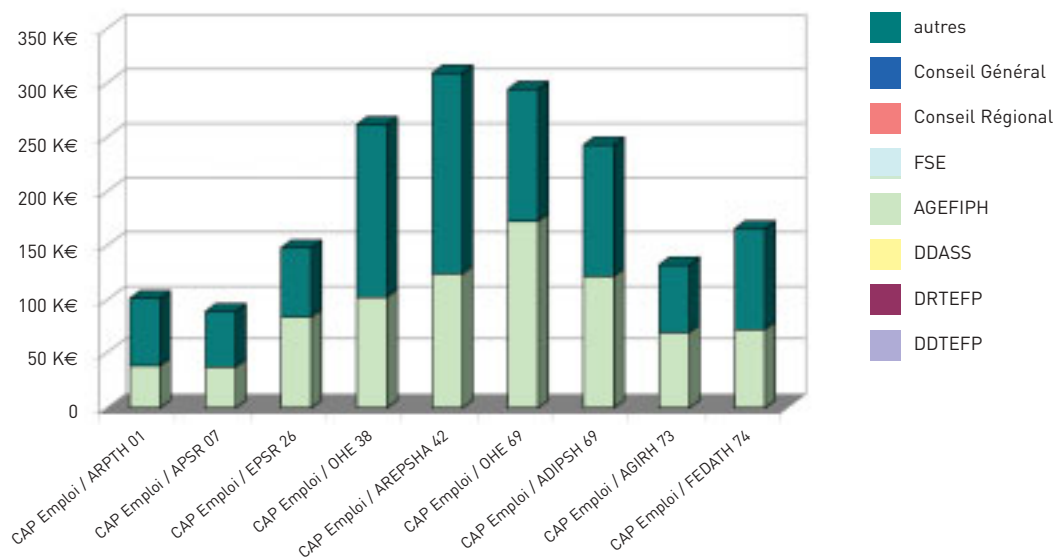
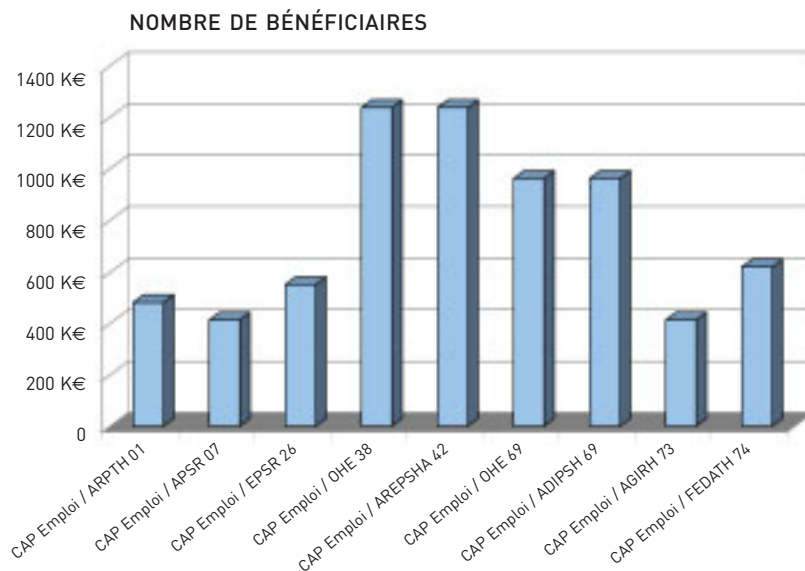


Commentaires : Les 9 structures labellisées Cap Emploi en Rhône-Alpes sont agréées par l'Etat, l'Agefiph et l'ANPE. Leur mission principale, qui s'exerce dans le cadre du service public, se décompose en trois volets : initier et suivre des parcours d'insertion, placer en entreprises, intervenir sur les situations individuelles de maintien dans l'emploi. 3363 personnes handicapées ont été placées par ces structures en 2002.

Au titre de leur mission principale, leurs budgets de fonctionnement cumulés se montent à 5,8M€ pour un effectif global de 100,5 collaborateurs (ETP).

ACTIVITES RÉGIONALES

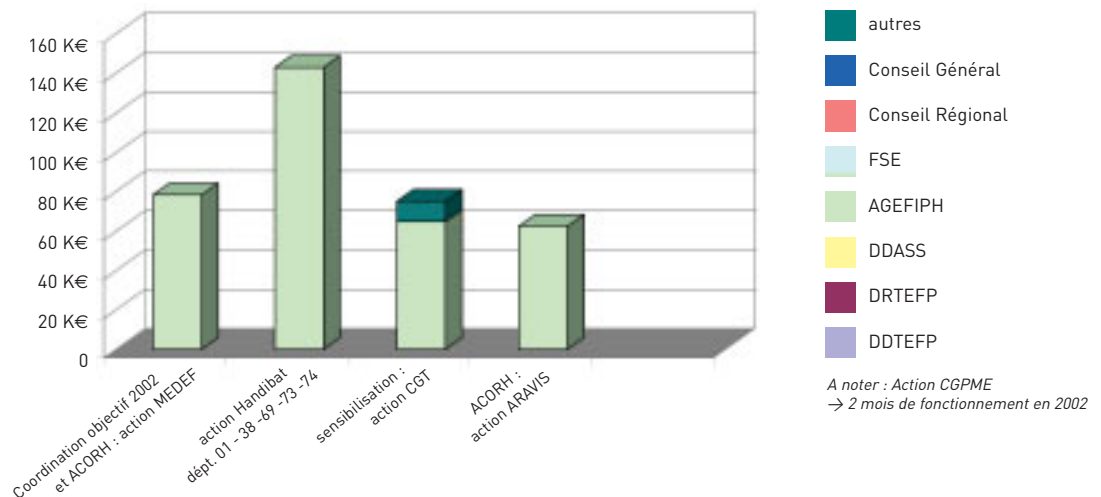
CAP Emploi : PAPND



Commentaires : Le Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi, mis en œuvre en co-traitance avec l'ANPE, et dans le cadre du Schéma régional des offres de service articulées entre l'ANPE et les structures labellisées CAP Emploi, les PAP/ND a permis, en 2002, à 6800 personnes handicapées demandeurs d'emploi d'entamer un parcours visant à retrouver un emploi. Les CAP Emploi de Rhône-Alpes ont été renforcés de 31 postes pour un financement cumulé de 18,7M€.

ACTIVITES RÉGIONALES

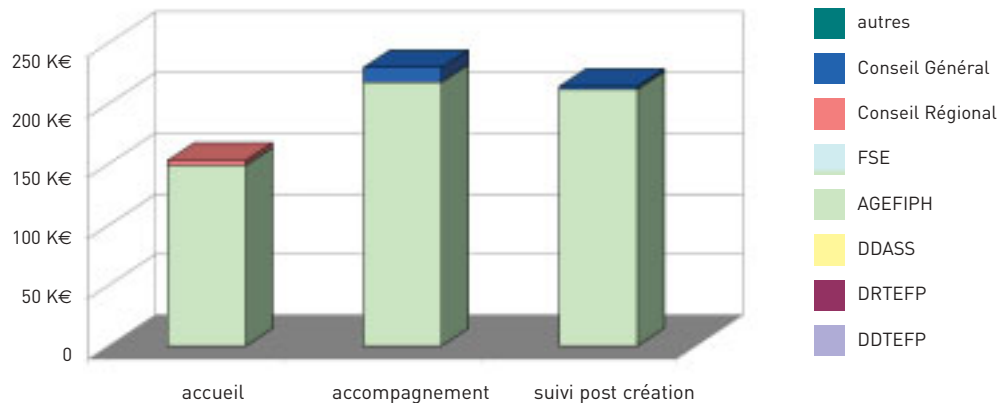
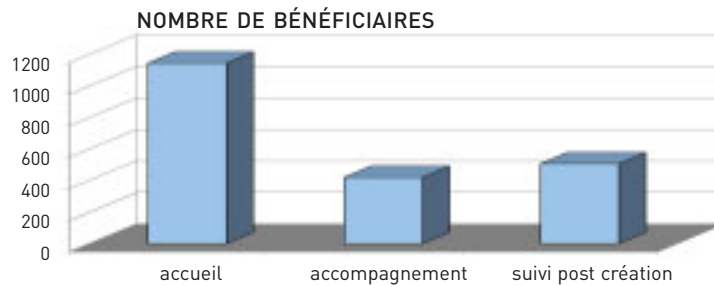
SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENTREPRISE



Commentaires : En 2002, l'effort d'information, sensibilisation et conseil auprès des entreprises s'est déployé au moyen de plusieurs programmes financés par l'Agefiph :

- "Objectif 2000" campagne dénommée massive d'information et de sensibilisation auprès des PME de la région (4000 entreprises sensibilisées),
- une plate-forme de diagnostic et de conseil auprès des grandes entreprises (ACORH)
- Conclusion de conventions régionales de coopération avec le MEDEF et la CGPME
- Certaines organisations syndicales de salariés ont conclu des conventions afin de former et de sensibiliser leurs responsables en entreprise (CGT au plan régional, CFDT en Haute-Savoie, Drôme et Ardèche).

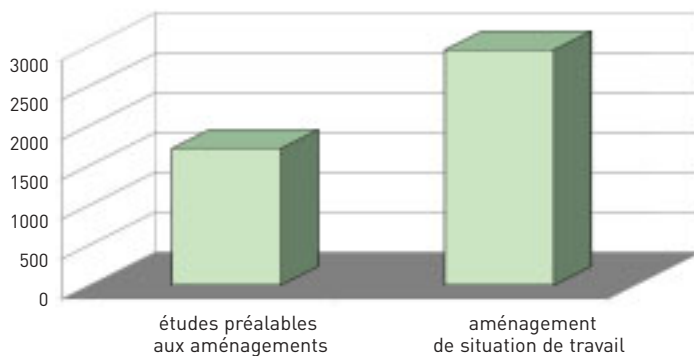
CRÉATION D'ENTREPRISES



Commentaires : Un réseau de 15 cabinets de conseil en gestion a apporté, en 2002, son expertise à 1100 candidats à la création d'entreprises, 380 ont été accompagnés dans la formalisation de leur projet, 250 entreprises ont été créées, et 420 entreprises créées dans les trois années précédentes ont bénéficié d'un conseil en suivi de gestion.

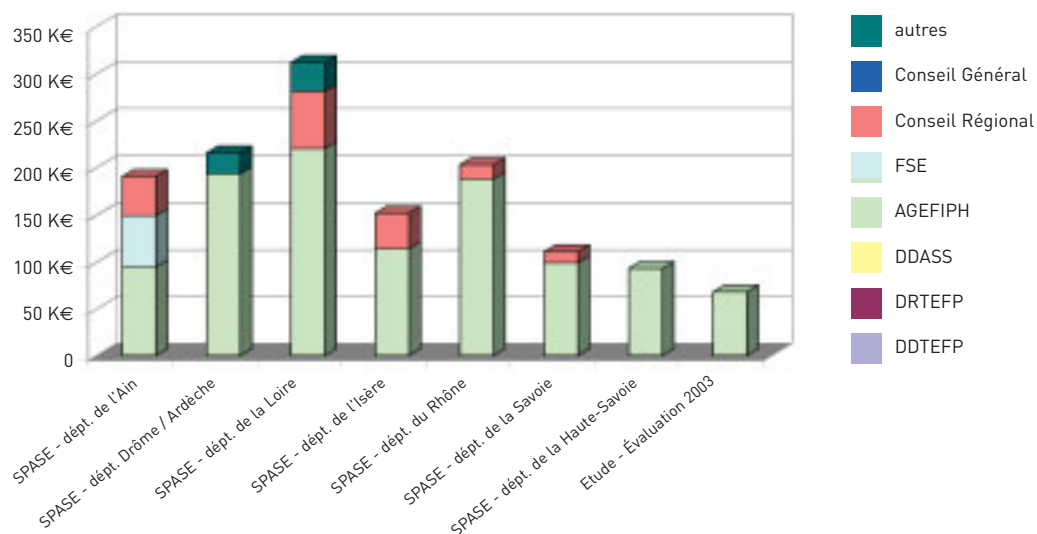
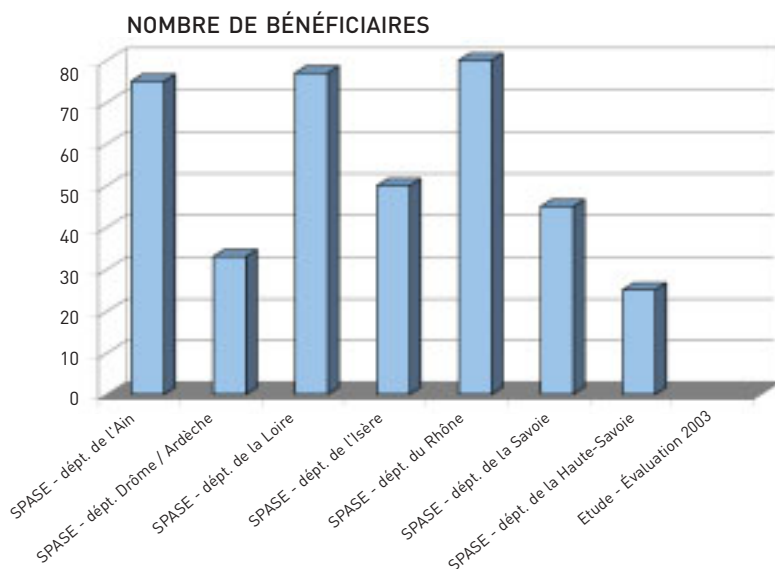
ACTIVITES RÉGIONALES

ERGONOMIE



Commentaires : Plus de 800 situations de travail ont fait l'objet d'une étude ergonomique en vue de leur adaptation afin de compenser le handicap. Plus de 600 d'entre elles ont fait l'objet d'un financement au titre de l'aménagement, le plus souvent dans le cadre d'une démarche de maintien dans l'emploi d'un salarié victime de l'aggravation ou de la survenance d'un handicap.

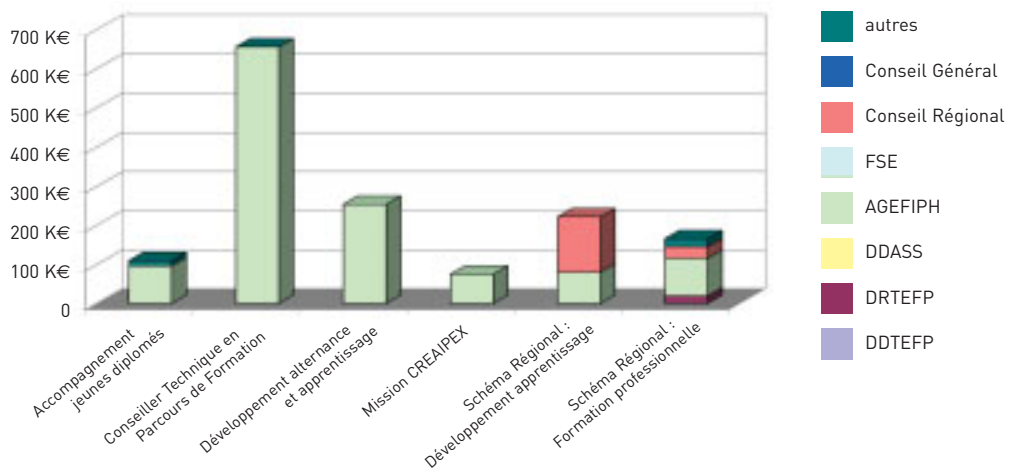
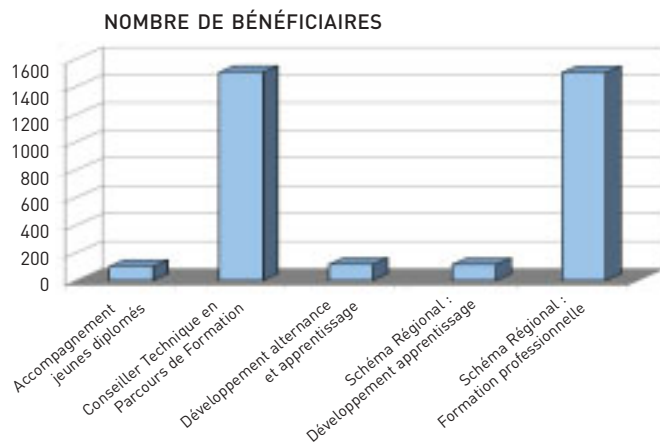
SPASE : dispositif en faveur de l'insertion des personnes cérébro-lésées



Commentaires : Le Service Personnalisé d'Accompagnement et de Suivi vers et dans l'Emploi a permis d'apporter un soutien à 366 personnes victimes de lésions cérébrales dans chacun des départements de la région. Cette action vient en complément et prolonge les prestations mises en œuvre dans le cadre de la rééducation fonctionnelle (UEROS).

ACTIVITES RÉGIONALES

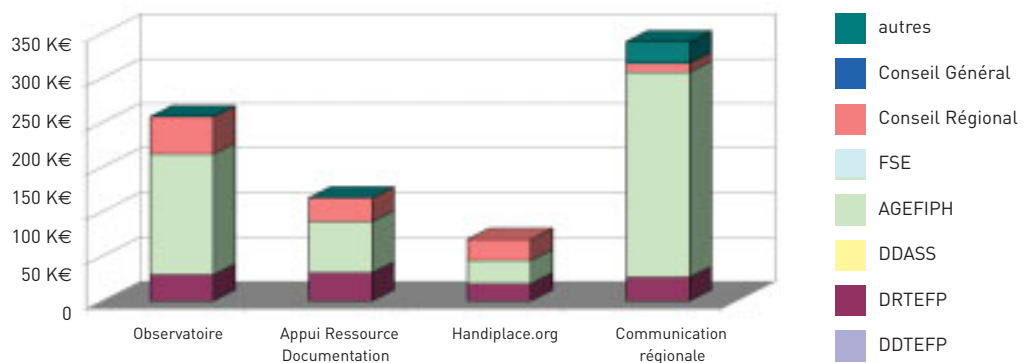
FORMATION / ACCOMPAGNEMENT jeunes et adultes



Commentaires : Outre les actions départementales programmées dans le cadre de chaque PDITH, 5 dispositifs régionaux, financés par l'Agefiph, favorisent l'accès des personnes handicapées (jeunes et adultes) aux formations de droit commun. Il s'agit :

- du Schéma Régional pour la Formation Professionnelle des Personnes Handicapées qui regroupe 280 organismes de formation et accueille chaque année 1500 stagiaires ainsi que la mission " apprentissage " développée dans ce cadre,
- de la mission personnes handicapées de l'OPCAREG (alternance et apprentissage),
- des prestations de Conseil Technique en Parcours de Formation,
- l'accompagnement des jeunes handicapés diplômés réalisé par l'AFIJ.

APPUI RESSOURCES DOCUMENTATION COMMUNICATION



Commentaires : Le CRDI, fondé sur une convention entre l'Etat, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Agefiph permet de proposer aux acteurs de l'insertion des personnes handicapées :

- Un observatoire de l'emploi des personnes handicapées (tableaux de bord trimestriels et annuels, Atlas Rhône-Alpes pour l'Insertion des Personnes Handicapées, et Etudes spécifiques),
- Un centre de documentation et d'information,
- Un site-portal interne (handiplace.org) mettant en ligne l'ensemble de l'information relative à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et notamment 200 CV de demandeurs d'emploi qualifiés.

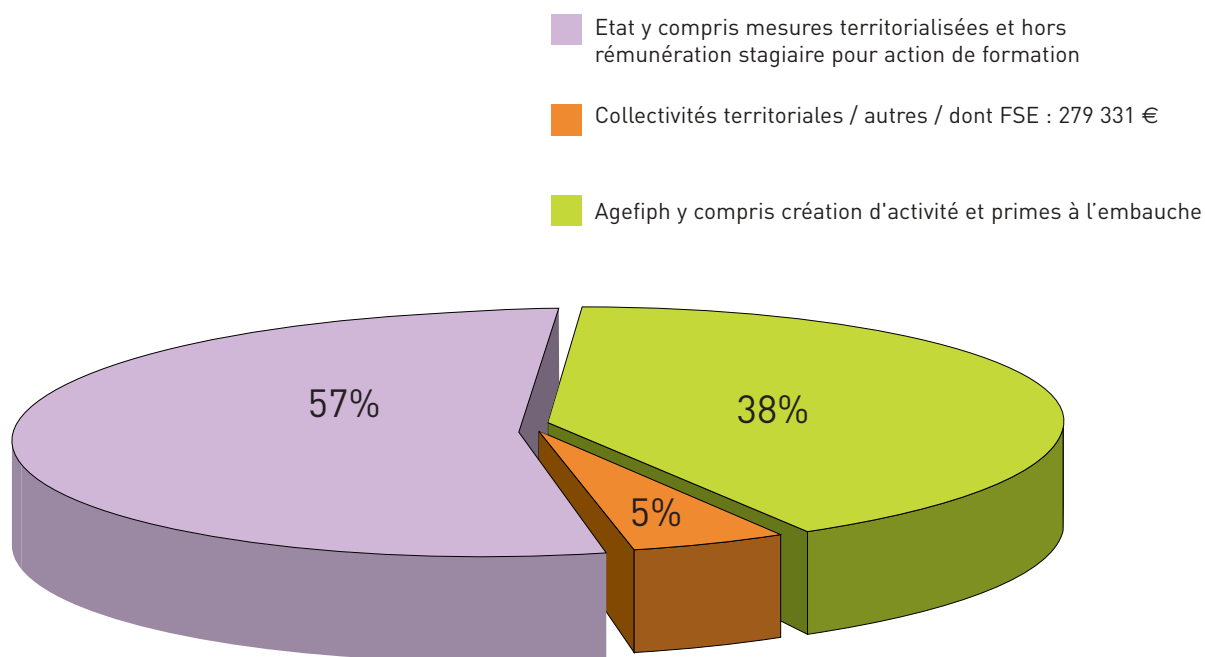


les financements

départementaux et régionaux



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DE L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



VALEUR TOTALE EN EUROS : **76 246 653 €**

Commentaires

Les montants cumulés des financements programmés directement par les PDITH, ou mis en place au plan régional en lien avec ceux-ci sont de 76 246 653 €. Ils sont assurés à 95 % par les financements conjoints de l'Etat (57 % des financements, hors rémunération des stagiaires comprise) et de l'Agefiph (38 % des financements). Comme indiqué dans la présentation, il convient de souligner que les apports des collectivités territoriales (notamment la Région) sont souvent décisifs pour permettre le lancement d'actions nouvelles ou expérimentales.

Comité régional CGT Rhône-Alpes

Il est toujours difficile aux acteurs impliqués de porter un regard sur leurs pratiques, il est donc de première importance que ce premier document fasse le point sur le rôle, la mission, les objectifs et les ambitions que se donnent les PDITH.

Il est clair que le besoin d'évaluation, encore insuffisant, devra dans l'avenir primer sur la justification d'activité, de même n'est il pas nécessaire que la démarche stratégique soit réaffirmée de façon concertée par les politiques et que l'effort permettant d'associer de façon réelle et durable les partenaires sociaux soit poursuivi et amplifié.

Il reste beaucoup à faire passer d'une vision d'animation, de disposition et d'action à une vision d'animation politique et de mobilisation de l'ensemble des forces économiques et sociales.

Nous avons chacun à y contribuer en faisant en sorte que le "coordonnateur" ne "supporte" pas non plus, les insuffisances politiques de l'engagement des institutions clés ou des partenaires.

Notre région ne manque pas d'atouts, elle est vraisemblablement un des terrains les plus propices où nous pouvons, dans chaque département, promouvoir une coordination permanente, légitime et outillée, ainsi que des animations partenariales de qualité. Pour la CGT, cette démarche est déjà bien engagée, certes avec encore des insuffisances, il faut donc poursuivre l'effort afin de définir des exigences progressives et négociées et particulièrement en matière de maîtrise des résultats.

De ce point de vue, les PDITH ont des missions essentielles et notamment pour amplifier sur le terrain les politiques de l'emploi, encourager l'initiative et l'innovation, inciter la multiplicité des opérateurs, mesurer l'importance des partenariats à construire et les faire vivre. C'est également vrai en matière de communication transversale ou encore de processus de décision concerté, le chantier est là, devant nous, nous en sommes les acteurs.

CGPME Rhône-Alpes

Forte de ses 8 000 entreprises adhérentes, la CGPME Rhône-Alpes constitue un réel acteur du développement économique régional.

Parce que la question de la Gestion des ressources humaines constitue un moyen stratégique pour les PME, la CGPME Rhône-Alpes conduit une politique volontariste en la matière et développe des actions structurantes sur le champ de l'Emploi / Formations / Compétences sur les territoires.

Cette politique s'organise autour d'un certain nombre d'axes stratégiques :

- Développer la compétitivité globale des PME/PMI
- Favoriser la structuration de la gestion des ressources humaines au sein des PME
- Développer la qualification et les compétences des salariés
- Favoriser la capacité d'anticipation des besoins en emplois et en compétences

Ainsi l'action conduite par la CGPME Rhône-Alpes, dans le cadre d'une collaboration avec l'Agefiph, en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées vise à :

- Répondre aux besoins en compétences des PME/PMI de la région
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes exclues.

Cette opération expérimentale régionale se décline en 2 volets :

- Un volet Appui technique, mission interface auprès des réseaux régionaux en charge du handicap
- Un volet Opérationnel visant à informer, sensibiliser et mobiliser les PME/PMI de la région sur l'emploi des personnes handicapées et à leur offrir un service intégré.

La méthodologie d'intervention de la CGPME Rhône-Alpes consiste à créer des passerelles entre les PME et les réseaux (CAP Emploi, PDITH, CRDI, ...) en charge de l'accompagnement des personnes handicapées.

MEDEF Rhône-Alpes

Le MEDEF Rhône-Alpes un acteur engagé au sein des PDITH

La signature le 23 juin dernier d'une nouvelle convention cadre régionale entre le MEDEF Rhône-Alpes et l'Agefiph traduit l'engagement de plus en plus fort des MEDEF départementaux et des branches professionnelles - notamment celle du Bâtiment - pour l'insertion des personnes handicapées.

Cette convention qui se déroule autour de six axes de développement reprend les actions déjà largement mises en œuvre par les chargés de mission du MEDEF et des branches professionnelles :

- le maintien de l'emploi des salariés victimes de la survenance d'un handicap,
- la formation et la qualification des demandeurs d'emploi et des salariés handicapés,
- la politique d'emploi en direction des grandes entreprises (ACORH)
- le développement et l'animation des clubs d'entreprises engagés dans une politique d'emploi des personnes handicapées,
- la prospection des entreprises pour favoriser l'embauche des personnes handicapées,
- la communication en direction des entreprises.

Le travail en équipe auprès de notre réseau régional, animé par le MEDEF Rhône-Alpes, permet à chacun de s'enrichir de l'expérience des autres, d'approfondir le métier et d'y nourrir son engagement. La dimension régionale est un atout déterminant par rapport à un travail circonscrit au seul département.

Il est aussi le creuset de notre implication au sein des PDITH. Notre expérience quotidienne est que l'insertion des personnes handicapées exige des savoir-faire et des compétences techniques et juridiques différents.

L'efficacité est le fruit d'une bonne connaissance du rôle et de l'apport de chacun, et d'une estime réciproque des hommes et des femmes.

C'est la richesse du PDITH que de nous faire tous passer d'une vision étroite de la position de chacun à une démarche commune de reconnaissance réciproque au service de la mission qui nous réunit.

C'est une des voix de progrès pour les années qui viennent.

APF Rhône-Alpes

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap nécessite une politique de non-discrimination avec un effort marqué sur l'accueil, la formation, la suppression des barrières architecturales et psychologiques.

S'inscrivent dans cet effort les actions départementales et régionales présentées ici : partager ainsi ce que chacun fait est un premier pas vers une meilleure lisibilité et donc un meilleur accès des personnes à ce dispositif. Car si les périmètres d'action, champs de compétences et de financement sont posés, il n'en demeure pas moins que nous devons nous assurer, qu'au bout du compte la situation des personnes handicapées s'est réellement améliorée.

C'est le sens de l'engagement de l'APF, porté par nos 8 délégations départementales de la région Rhône-Alpes. C'est une volonté de partenariat affiché dans nos services et établissements pour enfants et adolescents, les foyers de vie, l'Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle, les structure de travail adapté, les équipes ESVAD spécialisées dans le soutien pour une vie autonome.

Chaque fois que nécessaire nous proposons notre appui spécifique, complémentaire, aux PDITH et programmes régionaux pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

FNATH Rhône-Alpes (extrait)

" Pour une insertion professionnelle des travailleurs handicapés "

Sous réserve de précision, les statistiques officielles pour 2001 estiment à 4,6 % le pourcentage d'emploi, à défaut de 6 %.

Si l'on s'en tient aux 50 % d'entreprises n'atteignant pas l'effectif de 6 % de travailleurs handicapés, le pourcentage d'emploi n'est plus, ici, que 2,7 %, selon les chiffres-clés insérés dans la plaquette éditée pour les 10 ans de l'AGEFIPH.

Le rapport d'activité de l'AGEFIPH pour 2002, page 24, mentionne les résultats obtenus par le Réseau CAP Emploi. Selon les informations, données le 5 novembre 2002, il ressort que 55,6 % des placements, réalisés par ce Réseau, le sont dans les entreprises de moins de 20 salariés, c'est-à-dire non assujetties à l'obligation d'emploi.

Ces différents chiffres font ressortir le peu d'empressement mis par trop d'entreprises assujetties à remplir leur obligation. Le paiement de la redevance à l'Agefiph représente, pour elles, trop souvent, une solution de facilité (surtout compte tenu de sa déductibilité du bénéfice imposable).

Pour le moment, force est de constater un manque de volonté pour que l'insertion des handicapés dans le monde du travail soit réalisée selon les objectifs tracés par la loi. Il appartient aux acteurs du terrain d'agir pour que les objectifs deviennent réalité. La FNATH est présente dans ce débat social.

GLOSSAIRE

ABCR	Atelier Bressan de Collecte et de Recyclage
ACORH	Dispositif d'Appui Conseil en Ressources Humaines
ADL 01	Agence de Développement Local 01
AFIJ	Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGCR	Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage
Agefiph	Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
AIDES	Association française de lutte contre le Sida
Alternative MP et AJ	Alternative en Milieu Protégé et Actions Jeunes
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
AP	Ateliers Protégés
APAJH :	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
APF	Association des Paralysés de France
ARTP	Atelier Roannais du Travail Protégé
ASTP	Atelier Stéphanois du Travail Protégé
ATELPROD	Nom d'un atelier protégé
CAT	Centre d'Aide par le Travail
CDAT	Centre Départemental d'Aide par le Travail
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDES	Commission Départementale de l'Education Spéciale
CDME	Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi de l'Isère
CES	Contrat Emploi Solidarité
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CGT	Confédération Générale du Travail
COREFOR	Organisme de Formation
COTOREP	Commission Technique d'Orientat ion et de Reclassement Professionnel
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPER	Contrat Plan Etat Région
CQ	Contrat de Qualification
CRDI	Centre de Ressources Documentaires et d'Informations
CREAI RA.	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CTME	Cellule Technique de Maintien dans l'Emploi
CTPF	Conseiller Technique en Parcours de Formation
D.A.E	Diagnostic d'Accès à l'Emploi
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DEFM	Demande d'Emploi en Fin de Mois
DIAM 74	Dispositif d'Insertion pour les personnes en Arrêt Maladie
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DS 26	Direction Sociale de la Drôme
EPMO	Emploi Protégé en Milieu Ordinaire
EPSA	Entreprise de Production et de Services de l'Ain
EPSR	Equipe de Préparation et de Suite du Reclassement
ERGONAUT	Action Programme Equal
ETAPE 42	Atelier Protégé
FNATH Rhône-Alpes	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
FSE	Fonds Social Européen
GAP UNETA	Groupement national des Ateliers Protégés, Union Nationale des Entreprises de Travail Adapté
Gil Medef	Groupement interprofessionnel lyonnais
GRETA	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement
IME	Institut Médico - Educatif
IMPRO	Institut Médico - Professionnel
IR	Institut de Rééducation
L'ADAPT	Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail
MDE (AMTS)	Agent Magasinage Tenue de stock
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MSA	Mutuelle Sociale de la Drôme
OPCAREG	Organisme Paritaire Collecte Agréé Régional
OVE	Œuvres des Villages d'Enfants
Pacth Emploi	Dispositif pour les personnes en grande difficulté d'insertion
PAP/ND	Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi
Passage MP - MO	Passage du Milieu Protégé au Milieu Ordinaire
PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PPOPE	Pôle Permanent d'Orientat ion et de Parcours vers l'Emploi
PRELINA	PREvention du Licenciement pour INAptitude
PRIMAPPART	Foyer d'hébergement
RMI	Revenu Minimum Insertion
PLIE	Programme Local d'Insertion et Emploi
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCAPH 38	Service Conseil Autonomie pour Personnes Handicapées physiques et sensorielles
SIAE	Structure d'Insertion pour l'Activité Economique
SIFE	Stage d'Insertion Formation Emploi
SLAS	Service du Logement d'Accompagnement Social
SPASE	Service Personnalisé d'Accompagnement et de Suivi vers et dans l'Emploi
SS CRAM	Sécurité Sociale - Caisse Régionale d'Assurance Maladie
TH	Travailleur Handicapé
UEROS	Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientat ion Sociale
VIH	Virus Immunodéficience Humaine

**Centre de
Ressources
Documentaires
et d'Informations**

Rhône-Alpes

pour l'emploi
des personnes
handicapées



Siège social

CRDI Rhône-Alpes

Parc Lautagne
42A avenue des Langories
26000 Valence

Direction : Catherine Gremaud

tél. : 04 75 78 38 11

fax : 04 75 78 36 33

mail : crdi@handiplace.org

Une version numérique de ce document est
disponible sur le site www.handiplace.org

